



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



2021

# Guide méthodologique

GENRE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN



© Benjamin Petit

#MondeEnCommun

## INTRODUCTION

### 4 La promotion de l'égalité femmes hommes dans les projets urbains

- 5 Les enjeux de prise en compte du genre dans le domaine de l'urbain
- 5 La boîte à outils « Genre et Développement urbain » de 2016
- 6 Etat de la prise en compte du genre dans les projets de VIL

## APPROCHE PAR THÉMATIQUE

### 8 1. Habitat

- 9 Pourquoi intégrer le genre dans le sous-secteur « habitat » ?
- 10 Recommandations opérationnelles

### 12 2. Quartiers précaires

- 13 Pourquoi intégrer le genre dans le sous-secteur « quartiers précaires » ?
- 14 Recommandations opérationnelles

### 16 3. Déchets solides

- 17 Pourquoi intégrer le genre dans le sous-secteur « déchets solides » ?
- 18 Recommandations opérationnelles

### 20 4. Espaces publics

- 21 Pourquoi intégrer le genre dans le sous-secteur « espaces publics » ?
- 22 Recommandations opérationnelles

### 24 5. Equipements marchands

- 25 Pourquoi intégrer le genre dans le sous-secteur « équipements marchands » ?
- 26 Recommandations opérationnelles

### 28 6. Services urbains essentiels

- 29 Pourquoi intégrer le genre dans le sous-secteur « services urbains essentiels » ?
- 30 Recommandations opérationnelles

### 32 7. Patrimoine

- 33 Pourquoi intégrer le genre dans le sous-secteur « patrimoine » ?
- 33 Recommandations opérationnelles

### 35 8. Grands projets urbains

- 36 Pourquoi intégrer le genre dans le sous-secteur « grands projets urbains » ?
- 36 Recommandations opérationnelles

### 38 9. Villes intermédiaires

- 39 Pourquoi intégrer le genre dans le sous-secteur « villes intermédiaires » ?
- 39 Recommandations opérationnelles

### 41 10. Sortie de crise des territoires

- 42 Pourquoi intégrer le genre dans le sous-secteur « Sortie de crise des territoires » ?
- 43 Recommandations opérationnelles

### 46 11. Appui aux collectivités territoriales et à la décentralisation

- 47 Pourquoi intégrer le genre dans « l'appui aux collectivités territoriales et à la décentralisation » ?
- 48 Recommandations opérationnelles

### 50 12. Déplacements et réinstallations de population et accès au foncier

- 51 Pourquoi intégrer le genre dans les Plans d'Action de Réinstallation (PAR) ?
- 51 Recommandations opérationnelles

### 55 Pour conclure

- 55 Indicateurs de suivi sensibles au genre
- 57 Recommandations transversales

# La promotion de l'égalité femmes hommes dans les projets urbains



## 1. LES ENJEUX DE PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LE DOMAINE DE L'URBAIN

Plus de la moitié de la population mondiale vit actuellement en zone urbaine. Le seuil historique de 50 % de la population mondiale vivant en ville a été franchi en 2008 et il est estimé que ce chiffre devrait atteindre 60 % en 2030<sup>1</sup>. Cette croissance rapide de la population urbaine mondiale pose des défis majeurs en matière d'équité d'accès à des logements dignes, aux services publics essentiels, aux zones d'emplois, comme en matière de réduction du risque d'exclusion sociale et du risque d'exposition aux risques naturels. Dans ce contexte, les femmes sont souvent exposées à des facteurs d'inégalité de genre qui renforcent les mécanismes d'exclusion et qui aggravent leur vulnérabilité socio-économique.

Bailleur de fonds historique dans le domaine du développement urbain et de l'appui aux collectivités territoriales, l'AFD se positionne depuis plusieurs années en faveur de la promotion de la ville durable. Ainsi, l'AFD a porté depuis 2014 un volume d'engagements de 9,6 milliards d'euros au bénéfice de la ville durable. L'action de l'AFD dans le champ du développement urbain prend appui sur le Cadre d'Intervention Stratégique « Focus Ville durable », qui pour la période 2018 – 2022 se décline autour des quatre objectifs spécifiques suivants :

• **Objectif n° 1 : améliorer la qualité de vie des citadins et des citoyens, notamment des plus démunis :** l'AFD finance des projets pour renforcer l'accès des habitantes et des habitants au logement, à l'emploi et aux services urbains élémentaires (accès à l'eau,

à l'assainissement, à l'éclairage public, à la mobilité, à la gestion des déchets).

• **Objectif n° 2 : promouvoir un développement urbain durable des territoires :** l'AFD accompagne les collectivités et les Etats pour apporter une réponse adaptée en matière de ville durable et de résilience au changement climatique. L'AFD intervient également dans le contexte spécifique des villes en crise, en appuyant des programmes de reconstruction à la suite de catastrophes naturelles ou de conflits.

• **Objectif n° 3 : renforcer les acteurs locaux en charge de la ville :** l'AFD apporte un soutien aux Etats dans leurs politiques de décentralisation, et un appui aux collectivités locales dans leur rôle central d'acteur du développement urbain, afin de renforcer leurs capacités.

• **Les accélérateurs de développement urbain (climat, innovation, co-construction et partenariats) :** enfin, la stratégie de l'AFD en matière de développement urbain s'appuiera sur quatre accélérateurs, qui sont autant de marqueurs de son positionnement.

La promotion de l'égalité femmes-hommes constitue un objectif transversal pour l'ensemble des thématiques d'intervention de l'AFD dans le domaine du développement urbain. En effet, les inégalités de genre constituent un facteur structurel d'aggravation des conditions de vie en ville, au détriment des femmes. Ainsi, la diversité des domaines d'intervention de l'AFD nécessite une approche adaptée aux enjeux de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans chaque thématique.

## 2. LA BOÎTE À OUTILS « GENRE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN » DE 2016

Dans un contexte d'ambition croissante en matière de projets ayant un impact positif sur l'égalité femmes-hommes, l'AFD s'est dotée d'un premier Cadre d'Intervention Transversal (CIT) sur le genre en 2014. Sous l'impulsion de la division Appui Environnement

tal et Social (AES), ce cadre stratégique a permis de développer des feuilles de route genre spécifiques aux secteurs et géographies d'intervention de l'AFD. Entre 2014 et 2016, chaque division s'est ainsi dotée d'une boîte à outils sectorielle, proposant des

<sup>1</sup>ONU, 2014.

clés de compréhension des enjeux de genre dans le domaine concerné, ainsi que des recommandations opérationnelles pour favoriser l'égalité femmes-hommes dans les projets, basées sur l'expérience de l'AFD et les pratiques d'autres bailleurs.

Publiée en 2016, la boîte à outils « Genre et Développement Urbain » est le guide méthodologique de référence pour comprendre la stratégie, les enjeux et les opportunités en matière d'interventions urbaines favorisant l'égalité de genre. Ce guide suit la chronologie du cycle de projets à l'AFD (identification, instruction, exécution et évaluation) et propose une déclinaison thématique des recommandations (quartiers précaires, habitat, déchets solides et équipements marchands). Il couvre ainsi le champ des questions à se poser concernant le montage et le contenu du projet, et propose une large palette d'outils permettant de maximiser le potentiel genre de l'opération (clés d'analyse, termes de référence, indicateurs, éléments de langage, modalités de notation).

Si cette boîte à outil constitue une matière extrêmement riche qui reste pleinement d'actualité, elle n'en demeure pas moins parfois difficile à manier par les équipes opérationnelles au quotidien. Son manque d'opérationnalité a fait émerger le besoin d'un support complémentaire permettant de valoriser des contenus plus opérationnels, à présent que la division commence à tirer des leçons de ses interventions en matière de genre : fiches projets, retours d'expérience, éléments de capitalisation. L'élaboration d'un support additionnel s'est également imposée afin

de couvrir des domaines d'intervention dépassant aujourd'hui le cadre des thématiques initialement étudiées dans la boîte à outil : espaces publics, services urbains élémentaires, patrimoine, grands projets urbains, villes intermédiaires, sortie de crise des territoires, appui aux collectivités territoriales et à la décentralisation et finances locales.

Dans la mesure où l'AFD est une institution encore apprenante en matière de genre, et que les projets nourrissant ce guide sont majoritairement des projets récents, parfois encore en cours de définition et ne disposant pas du volet de suivi-évaluation nécessaire à une bonne capitalisation, les recommandations opérationnelles issues de ce guide ne sont par essence pas exhaustives. Ce guide a ainsi pour vocation d'évoluer et d'être progressivement enrichi.

Pleinement aligné avec la stratégie « Focus Ville Durable » 2018-2022 ci-dessus mentionnée, le présent document doit ainsi être compris comme un complément à la boîte à outils, permettant de mettre en avant des éléments plus facilement exploitables par les équipes opérationnelles. Il a été élaboré par Cécile Sutter dans le cadre d'un stage réalisé à la division VIL entre juin et novembre 2020, sur la base d'entretiens avec l'ensemble des Responsables d'Equipe Projet de la division et d'Experts de la division AES. Le contenu proposé ci-dessous s'appuie ainsi sur l'expérience acquise par la division VIL depuis 2014, prenant appui sur des initiatives et des bonnes pratiques mises en œuvre par d'autres bailleurs, Etats, collectivités et ONG.

L'examen du nombre de projets notés CAD 1 au fil des ans souligne la prise en compte de plus en plus importante du genre dans les projets urbains financés par l'AFD : si en 2014 3 projets CAD 1 avaient été octroyés (soit un tiers des projets octroyés en 2014 et éligibles à la notation CAD), ils étaient 12 en 2019 (soit plus de 66% des projets octroyés en 2019 et éligibles à la notation CAD).

La redevabilité de l'AFD en matière de prise en compte du genre se calcule vis-à-vis du volume financier engagé : en 2019, le volume d'engagements nets à l'octroi pour les projets CAD 1 (524,7 millions d'euros) constituait plus de 72 % du volume d'engagements nets à l'octroi de tous les projets de la division VIL entrant dans le périmètre de la notation CAD. Le volume financier total pour les projets CAD 1 sur la période 2014-2019 est de 1,7 milliard d'euros. Sur la période 2014-2019, ce volume constitue près de 60% du volume financier total engagé par la division sur les projets éligibles à la notation CAD.

Près de 60 % des projets octroyés et notés CAD 1 se concentrent dans les géographies africaines, plus de 18 % dans celles orientales et environ 13 % en Amérique Latine. L'examen du volume financier dédié à chaque géographie indique que plus de 58 % du volume financier des projets CAD 1 sur la période 2014-2019 se concentre en Afrique, plus de 28 % en Orient, et 12,5 % en Amérique Latine.

Parallèlement, en plus de la notation CAD dédiée aux enjeux de redevabilité poursuivis par l'AFD, la notation avis DD (Avis Développement Durable) est une notation interne utilisée à l'AFD pour s'assurer du bon alignement des projets octroyés avec les ODD. Parmi les six dimensions du développement durable faisant partie de cette grille de notation, la troisième est dédiée à la question de l'égalité Femmes-Hommes. Cette notation avis DD permet un niveau de précision plus fin que celle CAD ; avec une amplitude de notation de -2 à +3. La notation DD +3, qui équivaut à une notation CAD 2, est également plus souple : si le CAD 2 correspond à l'égalité de genre comme objectif principal du projet, la notation DD +3 considère qu'au moins un des objectifs principaux du projet vise l'autonomisation des femmes et la réduction structurelle des inégalités de genre, ou que cette dernière constitue un objectif transversal du projet. Ainsi, cette notation DD +3 permet de valoriser comme « bons projets genre » les projets poursuivant également d'autres objectifs que le genre mais ayant pour ambition d'agir transversalement et à un niveau structurel sur les causes des inégalités de genre. Par ailleurs, cette grille DD introduit aussi la dimension de risque, avec la notation négative : risque d'aggravation des inégalités existantes ou d'en créer de nouvelles du fait du projet.

### 3. ETAT DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LES PROJETS DE VIL

Le CIT Genre de l'AFD a systématisé le recours à la notation CAD de l'OCDE dans les projets octroyés par l'AFD, en le considérant comme un outil essentiel pour le suivi et l'exercice de redevabilité. Dans ce contexte, les projets octroyés par l'AFD sont notés de CAD 0 à CAD 2.

Entre 2014 et 2019, sur les 75 projets octroyés de la division VIL et entrant dans le périmètre de la notation CAD, 38 ont bénéficié de la notation CAD 1, c'est-à-dire intégrant un ou des objectifs genre significatifs mais secondaires, soit 50,6 % des projets. Un seul projet de la division VIL, octroyé en 2020, a bénéficié de la notation CAD 2, impliquant que le genre constitue l'objectif principal du projet.

# I. Habitat



© Clotilde Bertet

## 1.1. POURQUOI INTÉGRER LE GENRE DANS LE SOUS-SECTEUR « HABITAT » ?

Le nombre d'urbains ne cesse d'augmenter : l'ONU estime qu'en 2050, 6,7 milliards de personnes vivront dans les villes, contre 4,2 milliards aujourd'hui<sup>2</sup>. Dans les villes en développement, l'accroissement de la population dépasse l'offre de logements existants et génère un besoin renforcé en matière de production de nouveaux logements et d'accès à des logements dignes : en 2014, on considère que 881 millions d'habitants des pays en développement vivaient dans des bidonvilles<sup>3</sup>. La rapidité de la croissance démographique et la difficulté des autorités publiques à l'anticiper et l'accompagner contribuent à la progression des logements bâtis de manière informelle et au développement d'habitat précaire, dont la localisation peut être source de ségrégations spatiales et économiques.

En matière d'habitat, l'AFD soutient la production d'une offre de qualité, diversifiée et adaptée aux besoins des populations, avec pour objectifs d'accompagner la croissance urbaine formelle et d'éviter la structuration de nouveaux habitats informels.

L'accès au logement est considéré comme un besoin et un droit essentiel. Toutefois, de fortes inégalités entre femmes et hommes sont constatées dans les modalités d'accès à un habitat digne. En effet, les populations féminines concentrent souvent des facteurs de vulnérabilité, dues aux discriminations qu'elles subissent, qui entravent leur parcours résidentiel et les contraignent parfois au mal-logement ainsi qu'à un accès restreint sinon inexistant aux services élémentaires – ce qui pour elles est source d'une grande précarité et d'une forte insécurité. Parmi ces facteurs de vulnérabilité : de plus faibles niveaux d'éducation, des responsabilités reproductives, des situations fréquentes de monoparentalité, des pouvoirs décisionnels faibles au sein du ménage, une plus forte exposition à l'insécurité, un accès aux champs décisionnels moindres, des problèmes liés à la mobilité, etc. L'ensemble de ces facteurs contribue à

une plus grande vulnérabilité économique. Souvent déniées de leurs droits fonciers et victimes d'évictions forcées, les femmes ont une propension plus élevée à être sans-abri en cas de veuvage, de divorce ou de séparation, ou à rester dans des situations de violence faute d'alternatives disponibles et de ressources économiques. Sans logement et sans droit foncier, les facteurs de vulnérabilité précités, les discriminations et les violences faites aux femmes sont décuplés. Une étude au Kerala, en Inde, a ainsi rapporté que 49 % des femmes ne disposant pas de titre foncier ont souffert d'une forme de violence physique sur le long terme, contre 18 % des femmes possédant des terres, 10 % de celles étant propriétaires d'une maison, et 7 % de celles possédant à la fois de terre et de logement<sup>4</sup>.

Dans ce contexte, la promotion de l'égalité femmes-hommes dans les politiques de logement et d'habitat permet de contribuer à contrer ou à compenser certaines des vulnérabilités socio-économiques dont souffrent les femmes. Ainsi, la promotion de l'égalité femmes-hommes dans des politiques de logement participe directement à l'amélioration de la situation matérielle des femmes bénéficiaires, en augmentant leur sécurité :

- **physique** : en leur permettant d'avoir accès à un logement adapté et disposant des équipements de base, notamment sanitaires, mais également en leur offrant des alternatives à des situations de dépendance ou d'exposition à des contextes de violences domestiques ;
- **économique** : en leur permettant l'accès à un patrimoine immobilier, ce qui facilite par ailleurs l'accès à la formation et/ou au travail décent, que celui-ci s'effectue à domicile ou non, élément clé d'une autonomisation ;
- **juridique** : en leur permettant de formaliser leurs droits à être juridiquement bénéficiaires d'un bien en propriété ou en location, à posséder ou co-posséder et contrôler logements et terres.

<sup>2</sup> ONU, 2018.

<sup>3</sup> ONU-Habitat, 2014.

<sup>4</sup> Cité dans le *Handbook for Gender-Inclusive Urban Planning and Design*, Banque Mondiale, 2020.

## 1.2. RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES

Les principaux éléments de réponse que des projets de logement peuvent apporter en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes sont les suivants :

### **Prendre en compte le genre et les situations de vulnérabilité économique liées au genre dans l'attribution de logements sociaux :**

En Equateur, le projet de « Casa Para Todos » financé par l'AFD<sup>5</sup>, en co-financement avec la BID, vise à favoriser la production de nouveaux logements sociaux. Il prend appui sur un « scoring » des bénéficiaires qui permet de pondérer favorablement les femmes en situation de vulnérabilité pour l'accès à des logements subventionnés ou pour l'accès à des crédits hypothécaires. Ce scoring a été établi d'après les résultats d'une étude menée par le Ministère Equatorien du Logement et la BID, co-financeur du projet, et fondée sur l'analyse des données statistiques sexo-spécifiques en Equateur. Cette étude a permis de souligner une situation d'accès au logement plus difficile pour les femmes à faibles revenus que pour les hommes à situation économique égale. Ainsi, parmi les personnes prioritaires dans l'accession aux logements dans le cadre du projet figureront les femmes cheffes de ménage encore les femmes victimes de violences conjugales.

En Argentine, l'AFD a accompagné la mise au point d'un projet de logement social dans la Province de Cordoba<sup>6</sup>. La composante « Vivienda Semilla » du programme permettra de financer l'achat de kits d'auto-construction à destination des familles pauvres et modestes. Ces kits comprendront tous les éléments nécessaires à la construction d'un habitat de 35 m<sup>2</sup> évolutif qui sera réalisé avec l'assistance technique d'architectes dépêchés par la Province. Les femmes cheffes de foyer ont été définies comme prioritaires pour bénéficier de tels kits : la cible fixée est de 40 % de bénéficiaires femmes cheffes de foyer. Outre les femmes cheffes de foyer, au moins 5 % des bénéficiaires seront des femmes victimes de violences, et 5 % des personnes en situation de handicap.

### **Assurer une offre de logements adaptés et économiquement accessibles aux femmes cheffes de ménages :**

Par exemple, le projet de ville nouvelle de Zenata au Maroc<sup>7</sup>, auquel prend part l'AFD, nécessite de reloger 36 000 habitantes et habitants. La politique de relogement prend appui sur un diagnostic socioéconomique détaillé, qui, par la collecte de données sexo-spécifiques, a notamment révélé la situation de fragilité particulière des femmes cheffes de foyer aux statuts matrimoniaux (veuvage ou divorce) et aux situations économiques exacerbant leur vulnérabilité. Ce diagnostic a permis d'assurer une production de nouveaux logements dignes économiquement accessibles pour les femmes en situation de vulnérabilité.

### **Mettre en œuvre les conditions propices à la lutte contre l'insécurité foncière :**

La sécurité foncière des femmes est fondamentale pour leur insertion sociale et économique (se référer également au chapitre 12 de ce guide). Cet enjeu a été intégré dans le règlement opérationnel du projet Casa Para Todos, qui précise explicitement que les femmes doivent être incluses dans les titres de propriété du ménage, qu'elles soient cheffes de ménage ou épouses.

### **Programmer des typologies variées de logements, répondant aux demandes et aux besoins des femmes, à proximité des réseaux de transports, des opportunités économiques, des équipements et des services :**

Trop souvent, les logements sociaux produits dans le cadre de programmes gouvernementaux se trouvent relativement éloignés des centres urbains et sont mal reliés aux équipements publics et aux systèmes de transport. A l'inverse, le projet Casa Para Todos a été conçu comme un ensemble d'opérations immobilières de qualité : les programmes d'aménagement comprennent des équipements communautaires et

se situent sur des terrains sélectionnés de par leur proximité avec les centres urbains, leur raccordement aux services et leur accessibilité en transports. Une offre géographiquement adaptée permet également de faciliter l'insertion sociale et économique des femmes en les reliant aux centralités, aux équipements et aux services urbains.

### **Mettre en place des mécanismes de financement/de crédit spécifiques :**

Le projet Casa Para Todos prévoit la création d'un système progressif de location-accession (leasing) pour les ménages non-éligibles aux crédits hypothécaires. Des subventions seront apportées au paiement des loyers pendant les 8 premières années de location, tandis que l'acquisition du logement interviendrait au plus tard au bout de 15 ans. Le projet prévoit éga-

lement des accès aux crédits hypothécaires pour les ménages solvables mais non bancarisés, du fait de leur activité économique informelle.

### **Assurer la bonne information des femmes sur leurs droits :**

Ignorant parfois leurs droits, du fait de leur accès limité aux processus d'information et de participation, les femmes peuvent manquer des opportunités de logement. Partant de ce constat, le plan de réinstallation induit par le projet de ville nouvelle de Zenata a mis en place un processus d'assistance spécifique pour accompagner, après recensement et contact des bénéficiaires, les groupes les plus vulnérables dans leur demande d'indemnisation et pour s'assurer de leur bonne compréhension des modalités financières et du processus de réinstallation.

<sup>5</sup>Projet en exécution.

<sup>6</sup>Projet actuellement mis en suspens.

<sup>7</sup>Projet en exécution.

## 2. Quartiers précaires



### 2.1. POURQUOI INTÉGRER LE GENRE DANS LE SOUS-SECTEUR « QUARTIERS PRÉCAIRES » ?

Du fait d'une urbanisation à la fois rapide, spontanée et peu ou pas planifiée, les villes en développement se caractérisent par la présence croissante de quartiers précaires. En effet, si on estimait le nombre d'habitants des quartiers précaires dans les pays en développement à 689 millions en 1990, ceux-ci étaient en 2014 plus de 881 millions. Les prévisions demeurent à la hausse : on prévoit qu'en 2020, 1,4 milliard d'habitants vivront dans les quartiers précaires, et qu'ils seront 2 milliards en 2030<sup>8</sup>.

L'AFD intervient en accompagnement aux stratégies d'intégration des quartiers précaires au reste de l'espace urbain : réhabilitations in situ et développement des services, des équipements et des espaces publics comme leviers de désenclavement.

Les quartiers précaires concentrent des vulnérabilités de diverses natures : une pauvreté généralisée, un accès difficile aux ressources et infrastructures (électricité, eau potable, sanitaires, mobilités), ainsi qu'un manque d'intégration au reste du système urbain, et ce d'un point de vue spatial, économique ou social. Pour diverses raisons qui rejoignent les discriminations auxquelles elles sont traditionnellement confrontées, les femmes sont souvent surreprésentées parmi les habitants des quartiers précaires : à titre d'exemple, on considère que dans le plus grand bidonville d'Asie du Sud-Est, à Tondo aux Philippines, les femmes constituent environ 80 % des bidonvillois adultes<sup>9</sup>.

Parce que les femmes représentent plus de 50 % des personnes en extrême pauvreté dans le monde<sup>10</sup>, que la pauvreté augmente les risques d'insécurité et de violences auxquelles elles sont sujettes, que le manque d'accès aux ressources et aux infrastructures est particulièrement discriminant pour les femmes, traditionnellement chargées de l'approvi-

sionnement de la famille, les quartiers précaires présentent des enjeux et des défis particulièrement importants pour l'égalité de genre. Différentes mesures permettent d'endiguer la pauvreté et de lutter contre l'exclusion sociale des femmes qui s'y trouvent, notamment celles qui sont cheffes de foyer, catégorie de population présente en grand nombre dans les quartiers précaires.

Dans ce contexte, prendre en compte le genre dans les projets intervenant dans les quartiers précaires, en facilitant l'accès des femmes aux ressources et infrastructures (électricité, eau potable, sanitaires et mobilités), permet d'améliorer leurs conditions de vie au quotidien ainsi que leur insertion économique, via :

- un allègement de leur charge de travail domestique quotidien, celles-ci étant traditionnellement chargées de l'approvisionnement du foyer ;
- une amélioration de leur santé, et de celle du foyer dont elles s'occupent ;
- une diminution des risques de harcèlement ou d'agressions encourus ;
- une augmentation des opportunités économiques et des perspectives d'activités génératrice de revenus.

Prendre en compte le genre dans les quartiers précaires permet également d'agir sur le manque de sécurité foncière des femmes qui y est particulièrement criant. Augmenter la sécurité foncière féminine permet de :

- lutter contre les situations de dépendance et de violences domestiques ;
- favoriser l'accès au crédit ;
- faciliter l'accès au revenu ;
- protéger de la menace d'expulsion (notamment en cas de veuvage ou de divorce) dans des contextes où le droit applicable est défavorable aux femmes ;
- contribuer à l'autonomisation de publics vulnérables.

<sup>8</sup> ONU-Habitat, 2015.

<sup>9</sup> USAID, 2019.

<sup>10</sup> Banque Mondiale, 2018.

## 2.2. RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES

Les principales réponses que les projets de réhabilitation des quartiers précaires peuvent apporter en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes sont les suivantes :

### Assurer l'insertion économique des femmes :

A Ganvié au Bénin, le projet de réhabilitation de la cité lacustre soutenu par l'AFD<sup>11</sup> inclut la création d'une zone marchande. En son sein, un centre artisanal permettra d'employer les femmes qui travaillent dans des activités de vannerie, en optimisant leurs conditions de production et en leur offrant de nouveaux débouchés. La réhabilitation d'équipements et d'infrastructures, le désenclavement de la cité lacustre ainsi que son raccordement aux services urbains essentiels contribueront à augmenter le potentiel touristique de Ganvié : les femmes pourront bénéficier de la création d'emplois dans ce nouveau secteur, à travers les différentes infrastructures qui naîtront de l'activité touristique (restaurants, hôtels, boutiques).

### Permettre l'accès des femmes aux infrastructures et aux services urbains

(se référer également au chapitre 6 de ce guide) :

Dans le projet de réhabilitation du quartier Layableh-Moustiquaire soutenu par l'AFD à Djibouti<sup>12</sup>, l'enquête socio-économique réalisée dans le cadre de l'étude de faisabilité permet, grâce aux données sexo-désagrégées récoltées et aux « focus groups » menés, d'identifier les besoins spécifiques des femmes. Ces besoins ont guidé le choix des investissements prioritaires pour améliorer les conditions de vie (eau potable) et de sécurité (éclairage public, notamment dans les zones identifiées comme sensibles d'un point de vue sécuritaire à l'instar des franchissements d'oueds). Un accès égalitaire aux équipements sportifs et de détente a été recherché :

en parallèle de terrains de sport et de parcours sportifs mixtes, un terrain de sport ainsi qu'un parcours sportif réservés aux femmes et sécurisés (éclairage, barrières ainsi que brise-vue visant à garantir la tranquillité des usagères) sont ainsi prévus. Le projet prend également en compte l'intégration économique des femmes via la création d'une zone marchande, où la moitié des espaces d'activités et de vente sera réservée aux femmes.

A Ganvié, le projet vise l'amélioration des conditions de vie des populations avec, entre autres, le raccordement des espaces lacustres et habitations de Ganvié au réseau national d'électricité et à l'eau potable. L'électrification de Ganvié aura des impacts non négligeables sur la qualité de vie et de travail des femmes. L'implantation de points lumineux est en effet prévue à des endroits stratégiques, comme sur l'embarcadère où les femmes, marchandes de poisson, sont particulièrement présentes jusqu'à des horaires tardifs. L'électrification contribuera également à améliorer la productivité dans les secteurs commerciaux où les femmes sont représentées en nombre, notamment pour celles dont l'activité génératrice de revenus est en lien avec la transformation des produits alimentaires, en facilitant la conservation des aliments. Cette densification du réseau d'éclairage public facilitera également l'exécution des tâches reproductives auxquelles sont traditionnellement assignées les femmes. A travers la création d'une station de pompage et d'un château d'eau, l'adduction en eau potable promet de son côté de faciliter l'exercice des activités génératrices de revenus ainsi que les corvées domestiques effectuées en très large majorité par les femmes, en leur dégageant du temps pour s'adonner à d'autres activités. L'allègement du poids de ces tâches domestiques pourrait avoir un impact sur le taux de scolarisation des jeunes filles.

### Augmenter la sécurité foncière des femmes (se référer également aux chapitres 1 et 12 de ce guide) :

En dépit des cadres législatifs qui, dans certains pays, évoluent positivement, les femmes encore sont déniées de leurs droits de propriété dans la moitié du monde<sup>13</sup>. Les interventions dans les quartiers précaires peuvent constituer des leviers d'amélioration de la sécurité foncière des femmes. Le projet PSUP (Participatory Slum Upgrading Programme), porté par ONU-Habitat depuis 2008, intervient dans 35 pays dans les géographies africaines, caribéennes et pacifiques. Le projet s'attache notamment à renforcer les droits fonciers des personnes vivant dans les quartiers précaires, en partenariat avec les habitants et les autorités compétentes. Dans les quartiers précaires où le PSUP intervient, des diagnostics participatifs, aux données sexo-différenciées, sont menés pour recenser par exemple, le nombre de femmes cheffes de foyer qui y vivent et le type de sécurité foncière dont elles disposent. Des discussions sont engagées avec les autorités compétentes, et des plaidoyers sont émis afin de sensibiliser habitantes, habitants et autorités publiques aux biais législatifs et coutumiers qui limitent les droits des femmes à l'accès durable et formalisé à la propriété<sup>14</sup>.

<sup>11</sup> Projet en exécution.

<sup>12</sup> Projet en exécution.

<sup>13</sup> Stand for her land, 2019.

<sup>14</sup> Pour en savoir plus : [https://www.mypsup.org/library\\_files/downloads/quick\\_guides/KM10\\_Women%20and%20girls.pdf](https://www.mypsup.org/library_files/downloads/quick_guides/KM10_Women%20and%20girls.pdf)

## 3. Déchets solides



### 3.1. POURQUOI INTÉGRER LE GENRE DANS LE SOUS-SECTEUR « DÉCHETS SOLIDES » ?

Les villes font partie des principaux producteurs de déchets dans le monde. Si en 2016, à l'échelle mondiale, les villes produisaient 2,1 milliards de tonnes de déchets<sup>15</sup> par an, on estime qu'en 2050 elles en produiront 3,4 milliards, soit une augmentation attendue de près de 70 %<sup>16</sup>. Lorsqu'il n'y a pas de filières structurées de collecte et de traitement de déchets ménagers, la production de déchets solides génère des dégradations des conditions d'hygiène et de salubrité délétères pour les habitants, tout en induisant des atteintes environnementales majeures. Enfin, les filières souvent informelles de pré-collecte, de collecte et de gestion des déchetteries impliquent souvent la participation des habitantes et habitants les plus vulnérables, dans des conditions de travail précaires.

En matière de gestion des déchets solides, la stratégie de l'AFD vise à améliorer la gestion de l'ensemble de la filière des déchets solides, en étendant l'accessibilité d'un service de qualité pour toutes et tous, et en améliorant le cadre de vie en ville.

Les femmes jouent un rôle central dans le secteur de la gestion des déchets, qu'il s'agisse de leur collecte, de leur tri ou de leur vente. A titre d'exemple, l'association WIEGO (*Women in Informal Employment : Globalizing and Organizing*) estime qu'au Brésil, les femmes constituent 67 % des collecteurs de déchets (secteurs formels et informels confondus), mais représentent seulement 20 % des collecteurs de déchets disposant d'un contrat de travail formel<sup>17</sup>. Les femmes sont directement exposées aux aléas sanitaires et à la précarité économique de la gestion des déchets. Elles restent toutefois souvent cantonnées à des actions mal rémunérées ou bénévoles, dans une situation informelle, et occupant des postes déconsidérés car perçus comme étant en bas de la hiérarchie du secteur de la gestion des déchets. Les analyses dans les différents pays d'intervention de l'AFD indiquent que la répartition genrée des rôles

continue de se faire au détriment des femmes : elles travaillent souvent sur des amplitudes horaires plus limitées que les hommes en raison de la superposition des fonctions reproductives et productives qu'elles assurent, et de ce fait elles sont souvent plus faiblement rémunérées. Du fait d'une mobilité géographique plus réduite que celle de leurs homologues masculins (en raison de contraintes sécuritaires mais également en raison des fonctions de *care* qu'elles assument et d'un accès parfois difficile aux transports), les opportunités économiques des femmes dans la collecte des déchets sont souvent limitées. Dans de nombreux contextes géographiques, une répartition genrée des rôles fait que les hommes sont ceux qui s'occupent du ramassage des déchets les plus économiquement valorisables.

En l'absence d'une démarche spécifique de promotion de l'égalité, cette répartition inégalitaire des rôles se retrouve lorsque les métiers informels de la gestion des déchets deviennent formels : ce sont souvent les hommes qui bénéficient des emplois nouvellement créés. Par ailleurs, en raison de la division du travail extrêmement hiérarchisée et genrée, les travailleurs informels et notamment les femmes ont de plus grands risques d'être affectés par les risques sanitaires liés à la collecte et à la manipulation des déchets. En luttant contre les inégalités de genre dans ce domaine, les systèmes de collecte et de gestion des déchets comme les conditions de travail des femmes peuvent être significativement améliorés.

Améliorer la gestion locale des déchets en promouvant l'égalité femmes-hommes permet ainsi de générer des effets positifs directs pour les femmes, notamment en matière de sécurité économique via l'amélioration des conditions de travail et des revenus, et en matière de sécurité sanitaire, par une meilleure gestion des risques inhérents à la pré-collecte, collecte et valorisation des déchets.

<sup>15</sup> Banque Mondiale, 2018.

<sup>16</sup> Banque Mondiale, 2019.

<sup>17</sup> WIEGO, 2011.

## 3.2. RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES

La promotion de l'égalité de genre dans les projets d'amélioration de la gestion des déchets nécessite d'articuler l'analyse des facteurs d'inégalités en matière économique, sociale et sanitaire. Une politique de gestion des déchets en faveur de l'égalité femmes-hommes peut prendre appui sur les volets suivants, que nous illustrerons par le PROMOGED (Projet pour la Promotion de la Gestion Intégrée et de l'Economie des Déchets Solides au Sénégal), financé par l'AFD<sup>18</sup> :

### **Améliorer les revenus des femmes intervenant dans la filière :**

Le PROMOGED entend améliorer le revenu des travailleuses et travailleurs informels intervenant dans le secteur de la gestion des déchets. L'objectif est qu'au moins 2 000 personnes aient pu, grâce au PROMOGED, avoir accès à des opportunités de travail rémunéré dans le champ de la gestion des déchets. Afin de mesurer l'impact genré, l'indicateur fixé sera ventilé par sexe. Parallèlement, le projet fixe comme objectif de faire bénéficier 5 000 personnes (dont au moins 50 % de femmes) de diverses activités de renforcement de capacités et de développement des compétences dans le cadre du projet.

### **Atténuer les risques sociaux générés par le projet :**

Des forts risques sociaux peuvent être présents dans le cadre de projets ayant pour objectif d'améliorer la gestion des déchets. Les femmes, qui sont souvent des travailleuses informelles dans ce secteur, peuvent être exposées à des réinstallations ou à des pertes temporaires d'activité ou de revenus dans la temporalité, souvent longue, du projet, (i) du fait de la fermeture temporaire de sites lors des travaux d'aménagement et (ii) de la formalisation des emplois créés, dont elles sont souvent exclues. Par exemple, dans le cadre du PROMOGED, afin d'encadrer ce risque, il est prévu de recruter une ou un expert en réinstal-

lations, une ou un spécialiste des questions sociales et participatives, ainsi qu'une ou un expert social, et ce en vue d'atténuer au maximum les externalités négatives du projet pour les recycleuses et les recycleurs informels, en leur permettant d'avoir accès à un soutien en matière de reconversion.

### **Informier et permettre aux femmes de participer :**

Le PROMOGED reconnaît l'importance cruciale pour sa réussite d'une communication et d'une participation de la part des communautés locales, des récupérateurs de déchets, des propriétaires fonciers, des ONG et de toutes les parties prenantes. Il a été décidé d'inclure dans le projet des ONG locales, parmi lesquelles des organisations de femmes, chargées de faciliter le dialogue avec les populations bénéficiaires, tout en s'assurant de leur bonne information et participation, avec un point de vigilance particulier vis-à-vis de l'information et de la participation des groupes jugés comme vulnérables (demandant parfois pour cela des aménagements ainsi que des méthodologies spécifiques). Des indicateurs de participation des citoyennes et citoyens ont été intégrés dans la matrice de résultats.

### **Inclure les femmes dans la gestion du projet :**

Les ONG locales citées au paragraphe précédent auront également pour objectif de développer un « *participatory social and gender support program* », chargé de garantir, à travers différentes formations, la bonne intégration socio-économique des populations jugées comme vulnérables : les personnes âgées, handicapées, malades, mais également les femmes et les enfants. Dans ce cadre-là, une formation spécifique a été incluse pour qu'un des futurs sites de décharge créés dans le cadre du projet puisse être géré par un collectif d'anciennes et d'anciens recycleurs informels, au sein duquel figurera

une association constituée uniquement de femmes. Cette initiative se situe dans la lignée des créations d'associations et de coopératives de ramasseuses et de ramasseurs de déchets, surtout présentes en Amérique Latine et en Asie, qui ont montré des résultats positifs dans la négociation avec les pouvoirs publics et les intermédiaires privés, la sécurité et la santé au travail, la diminution de la violence à l'encontre des femmes, le logement, la protection juridique ou encore la protection sociale.

### **Faciliter les conditions de travail dans le secteur de la gestion des déchets :**

Le PROMOGED entend doter les travailleuses et travailleurs d'équipements de protection individuels et adaptés, notamment en termes de taille pour les femmes, tout en ayant accès à des services de santé publique. A ces deux éléments se couplent d'autres enjeux nécessaires à la facilitation des conditions de travail pour les femmes : non-discrimination à l'embauche, égalité salariale et protection sociale, accès aux formations leur permettant d'évoluer dans le secteur de la gestion des déchets vers des postes décisionnels ou vers des postes qui sont perçus de façon stéréotypée comme traditionnellement masculins.

<sup>18</sup>Projet en exécution.

## 4. Espaces publics



### 4.1. POURQUOI INTÉGRER LE GENRE DANS LE SOUS-SECTEUR « ESPACES PUBLICS » ?

Entre les rues, les places et placettes, les parcs et les équipements publics, les espaces publics représentent près d'un tiers de l'espace total d'une ville<sup>19</sup>. Lieux d'échanges et de rencontres, ils jouent un rôle stratégique dans la productivité urbaine, la cohésion sociale et la qualité de vie offerte aux habitantes et habitants. Dans les villes en développement, la rapidité de l'urbanisation catalyse d'autant plus l'importance de ces espaces publics : ceux-ci peuvent être un facteur non négligeable de développement, ne serait-ce que par l'accès qu'ils rendent possible aux ressources et aux équipements.

L'assignation des femmes aux espaces privés est un fait tacite, à la fois universel et historique, touchant toutes les géographies – avec des traductions régionales variant selon les contextes culturels, politiques, religieux et socioéconomiques - et étant au fondement de nombre de décisions urbanistiques introduisant une division sexuée des espaces de la ville. La ville est « faite par et pour les hommes<sup>20</sup> » et, de ce fait, les femmes sont souvent exclues du libre accès aux espaces publics.

Par contrainte sécuritaire, les femmes empruntent souvent les espaces publics avec des stratégies d'évitement. Peu appropriés par les femmes, ils constituent surtout pour elles des espaces de passage. Une enquête nationale au Maroc a estimé en 2009 que 63 % des femmes vivant en ville avaient subi des violences basées sur le genre dans les espaces publics. Environ 60% des femmes marocaines rapportaient également ne pas quitter leur domicile le soir ou la nuit si elles n'étaient pas accompagnées<sup>21</sup>. L'initiative « Des villes sûres et des espaces publics sûrs » d'ONU-Femmes, reposant sur le programme mondial « Villes sûres sans violence à l'égard des femmes et des villes » de la même organisation, a

quant à elle rapporté qu'à Kigali, au Rwanda, 55 % des femmes avaient peur de se rendre à leurs cours du soir, une fois la nuit tombée. Enfin, une étude de l'OCDE<sup>22</sup> montre que plus de 70 % des femmes en Afrique du Sud se sentent en insécurité lorsqu'elles doivent sortir de nuit.

Cette limitation de la présence des femmes dans les espaces publics, nocturne comme diurne, les exclut de la vie sociale, de la vie économique, de l'accès à la formation et aux perspectives d'emplois, de l'accès aux équipements essentiels, et plus largement de la mobilité et de ce qu'elle permet. Par ailleurs, lorsqu'elles fréquentent ces espaces, les femmes sont parfois privées de l'accès à certains équipements, peu ou pas adaptés, ou utilisés uniquement par les hommes.

Dans ce contexte, favoriser la prise en compte du genre dans les projets de création, de réhabilitation ou de réaménagement d'espaces publics, en adaptant le design urbain, permet d'agir directement sur le sentiment d'insécurité et d'adéquation de ces espaces aux besoins des femmes.

En parallèle des aménagements physiques, une réflexion doit être engagée sur les rapports de genre sous-tendant le sentiment d'insécurité féminin : un aménagement favorisant la sécurité des femmes n'est qu'une composante d'un mouvement plus global d'évolution des mentalités qui doit rendre possible un droit à la ville pour toutes et tous.

La prise en compte du genre dans les projets incluant des espaces publics permet d'encourager les femmes à s'y rendre, de lutter contre leur exclusion qui entretient, à l'instar d'un cercle vicieux, les vulnérabilités dont elles sont victimes. Cette bonne prise en compte permet par la suite de favoriser leur accès

<sup>19</sup> ONU-Habitat, 2015.

<sup>20</sup> La ville, faite par et pour les hommes, Yves Raibaud, 2015.

<sup>21</sup> ONU-Femmes, 2017.

<sup>22</sup> OCDE, 2019.

aux services, aux infrastructures et équipements, aux transports, et donc, par extension, de favoriser leur accès à la formation, à l'emploi et à la santé.

Prendre en compte les expériences et les besoins des femmes dans les projets incluant des espaces

publics permet par ailleurs de concevoir des équipements qui bénéficient à et sont utilisés par toutes et tous. Cette question se pose pour tout type d'équipement présent dans les espaces publics, des infrastructures sportives aux sanitaires.

## 4.2. RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES

Les principales réponses que des projets d'espaces publics peuvent apporter en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes sont les suivantes :

### **Diagnostiquer en amont, de manière fine, les usagers et les usages des espaces publics :**

L'initiative des Pépinières Urbaines portée par l'AFD permet de mettre en œuvre des micro-projets en articulation avec des projets urbains de plus grande ampleur, notamment en matière d'espaces publics. L'objectif est de permettre une meilleure participation citoyenne des usagères et usagers, de préfigurer les usages pour améliorer la programmation, la conception et les modes de gestion. Les femmes sont ainsi fréquemment consultées dans les différentes phases des projets : appels à initiatives, animation, participation et gouvernance. A Ouagadougou, où une pépinière urbaine<sup>23</sup> a été lancée en appui au Projet de Développement Durable de Ouagadougou (PDDO2) financé par l'AFD, des actions participatives très poussées ont été engagées par l'organisme pépiniériste afin de recenser les usages en place et les barrières préexistant au libre accès de chacune et chacun à l'espace public : diagnostic territorial sexo-différencié, par groupes et sous-groupes sociaux (femmes, jeunes femmes, hommes, jeunes hommes, personnes handicapées, personnes âgées), « focus groups », marches exploratoires et ateliers de co-conception.

Le même mécanisme est présent sur la pépinière urbaine de Tunis<sup>24</sup>, en appui aux projets de rénovation urbaine à l'œuvre : des diagnostics territoriaux parti-

cipatifs ont été menés, nourris par des marches exploratoires et des ateliers « La parole est à vous » qui visaient à créer un espace d'échange et de rencontre entre les pépiniéristes et les habitantes et habitants, afin de mieux comprendre leurs besoins. Via l'appropriation temporaire d'un espace public, les ateliers ont permis de créer les conditions d'un espace de prise de parole et d'expression pour toutes et tous, et de recueillir des données qualitatives et quantitatives sur les usages, représentations et aspirations qu'ont les habitantes et les habitants des espaces publics de leur quartier. Un diagnostic fin, en amont, des usages, des espaces, des modalités d'utilisation et des temporalités (et, en miroir, des inégalités d'accès) permet d'activer ensuite des leviers opérationnels face aux inégalités d'accès à l'espace public.

### **Intégrer les femmes à la conception des espaces publics :**

A Ouagadougou, les futurs ateliers de co-conception, succédant à la phase de diagnostic, devraient permettre de faire émerger les solutions à mettre en œuvre pour garantir l'accessibilité des sites et des activités pour toutes et tous, notamment pour les femmes qui ont évoqué des besoins spécifiques liés à leur sécurité. Plus largement, pour garantir la participation des femmes, les micro-projets soumis par les organisations de la société civile au pépiniériste pour financement doivent être des projets inclusifs qui, à travers une sensibilité au genre ou au handicap, apportent des solutions aux problèmes d'accessibilité et d'appropriation de l'espace public rencontrés par certains groupes sociaux. Pour s'en

assurer, la prise en compte du genre a constitué l'une des variables d'évaluation dans les choix de sélection et de financement des micro-projets soumis par les organisations de la société civile. Le comité d'évaluation est chargé de veiller à ce que tous les projets soumis abordent une « approche inclusive ». Il était prévu qu'au moins 25 % des projets financés soient portés par des organisations de la société civile de femmes, ou bénéficient directement aux femmes des quartiers ciblés. Les projets soumis et portés par les organisations de la société civile féminine étant en nombre insuffisant, un appel à projet spécifique a été lancé début 2020 avec un accompagnement plus poussé sur le montage des projets et la rédaction des candidatures.

### **Créer des équipements qui bénéficient à tous :**

Dans le projet de réhabilitation du quartier de Layableh-Moustiquaire soutenu par l'AFD à Djibouti, une attention particulière est portée aux équipements sportifs et de détente : leur gestion devra permettre une utilisation égalitaire entre femmes et hommes. De même, à Ouagadougou, dans le cadre de la pépinière urbaine, les équipements doivent trouver, grâce aux activités de concertation et de co-conception, d'autres usages sportifs et récréatifs bénéficiant à une population plus large : les aires de fitness seront par exemple dotées de modules adaptés aux femmes et

des terrains omnisport et handisport ont d'ores et déjà été créés.

### **Prendre en compte la dimension sécuritaire dans l'aménagement des espaces publics :**

Dans le projet d'électrification de la ville de Kampala en Ouganda, financé par l'AFD<sup>25</sup>, la dimension sécuritaire a été un élément conduisant au choix d'implantation des points lumineux. Le manque d'éclairage public augmente les situations de harcèlement et d'agressions, ce qui peut conduire les femmes à adopter des comportements d'évitement et des stratégies d'adaptation dans les espaces publics. L'implantation des points lumineux à Kampala a été définie conjointement par les services de police et par les services de la voirie ; selon les endroits jugés comme particulièrement dangereux du point de vue des cheminements piétons mais également selon les « hotspots » identifiés en termes de danger ou de criminalité. Parallèlement, la définition de l'implantation de l'éclairage public s'est aussi basée sur les conclusions des études menées pour établir le Schéma Directeur d'éclairage public de Kampala (financé en 2017 par l'AFD), en intégrant l'éclairage des marchés de rue et des quartiers précaires, endroits où les femmes sont particulièrement actives, mais également les abords de campus universitaires où des faits de harcèlement et d'agressions ont été reportés.

<sup>23</sup>Projet en exécution : phase 1 achevée, phase 2 en cours.

<sup>24</sup>Projet en exécution.

<sup>25</sup>Projet en exécution.

## 5. Equipements marchands



### 5.1. POURQUOI INTÉGRER LE GENRE DANS LE SOUS-SECTEUR « ÉQUIPEMENTS MARCHANDS » ?

Structurant l'armature commerciale d'un quartier, d'une ville ou d'une région, les marchés constituent des centres de création de richesses et des vecteurs de croissance économique importants. Dans les villes en développement, les opérations menées par l'AFD consistent principalement à construire de nouveaux équipements ou à réhabiliter des marchés dégradés, en poursuivant des objectifs d'amélioration de l'hygiène et de la salubrité - et donc d'amélioration des conditions de vente et d'achat -, de soutien à l'activité économique et de dynamisation des recettes publiques locales.

Au sein des systèmes marchands, les femmes représentent bien souvent les effectifs les plus importants parmi les vendeurs de produits à faible valeur ajoutée et de produits périssables, notamment dans l'alimentaire. Plus sujettes que leurs homologues masculins à la précarité et à l'informalité, elles occupent en général les secteurs les plus dégradés des marchés, les plus périphériques, les moins équipés, là où les conditions d'hygiène et d'assainissement sont les plus défectueuses. A noter également que les équipements marchands sont avant tout conçus par et pour des hommes ; ce qui se traduit par exemple par une absence de sanitaires, absence qui a beaucoup plus d'impacts pour les femmes. Plus globalement, elles peuvent aussi subir dans les marchés une grande insécurité physique : à titre d'exemple, à Port Moresby, en Nouvelle-Guinée, plus de la moitié des femmes commerçantes ont subi une forme de violence dans les marchés locaux<sup>26</sup>.

Dans les marchés, espaces où la pression foncière et la logique économique sont particulièrement fortes, les femmes sont souvent reléguées loin des espaces centraux tout en étant soumises à des logiques de

taxation opaques, parfois arbitraires et frauduleuses, ainsi qu'à une insécurité forte quant à la conservation de leur emplacement, faute de bail qui pourrait leur offrir une protection légale. Dans le cadre de réhabilitations, les femmes commerçantes sont ainsi des publics particulièrement vulnérables et le projet doit veiller à ne pas contribuer à leur éviction des marchés lorsque, quasi-inévitablement, le foncier sera valorisé et la tarification ainsi que la formalisation des activités augmentées.

Dans ce contexte, prendre en compte le genre dans les projets agissant sur les équipements marchands permet d'améliorer les conditions de travail et de vie des femmes, qui font souvent partie des franges de commerçants les plus précaires en :

- créant ou améliorant l'accès aux services de base dans les équipements marchands (accès à l'eau et aux sanitaires, stockage, gestion des déchets, sécurité) ;
- facilitant leur accès à des services plus spécifiques comme la garde d'enfants, dont les femmes ont traditionnellement la charge, à proximité des équipements marchands ;
- leur réservant un emplacement stratégique dans les marchés, pour lutter contre la relégation des commerces féminins à la périphérie, mais aussi pour simplifier l'achalandage et les opérations logistiques comme l'approvisionnement en marchandises.

Prendre en compte le genre dans les projets de marchés permet de lutter contre les inégalités auxquelles les femmes sont confrontées par rapport aux revenus qu'elles tirent de leurs commerces et des taxes qu'elles doivent payer, mais également vis-à-vis du caractère souvent informel de leur emploi et de leur trop faible représentation dans les structures de gouvernance des marchés.

<sup>26</sup> ONU-Femmes, 2017.

## 5.2. RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES

Les principales réponses que des projets de création, de réhabilitation ou de réaménagement de marchés peuvent apporter en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes sont les suivantes, que nous illustrerons par le projet de reconstruction du marché de Bouaké en Côte d'Ivoire, financé par l'AFD<sup>27</sup> :

### **Connaître les besoins des commerçantes, leur rôle et leur place dans les marchés :**

Au sein du projet de reconstruction du marché de Bouaké en Côte d'Ivoire, l'étude de faisabilité a conduit à la formulation d'un Plan d'Action Genre par un groupement qui assure également l'assistance à maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre environnementale et sociale (AMO-MOS). Ce plan dresse un état des lieux de la situation initiale et des difficultés auxquelles les femmes sont confrontées, en combinant méthodes quantitatives (recueil de données à partir d'une enquête par questionnaires) et qualitatives (recueil de données à partir de consultations publiques, d'entretiens individuels et de « focus groups », tout en effectuant des visites de terrain et de l'observation directe). Grâce aux données sexodifférenciées récoltées, et grâce à l'attention portée à la parole des bénéficiaires, à leurs préoccupations et à leurs aspirations, des éléments opérationnels directement issus de la consultation ont pu émerger et être intégrés dans le design du projet. Un diagnostic socio-économique sexo-spécifique demeure ainsi indispensable pour pouvoir cibler au mieux les besoins des bénéficiaires et ne pas induire d'impacts négatifs.

### **Prendre en compte les spécificités des types de commerces tenus par les femmes pour déployer des services et équipements adaptés :**

L'accès aux services dans les marchés est particulièrement inégal, et peut être favorisé par le positionnement plus ou moins central dans l'infrastructure, le type de bien vendus, ou encore le poids et l'influence des commerçants. A Bouaké, les femmes sont très majoritairement commerçantes de vivrier frais ou de poisson fumé : ces produits nécessitent des espaces de stockage, mais également, pour des raisons sanitaires, un bon raccordement aux réseaux d'eau et d'assainissement. Ces éléments ont pu émerger grâce aux discussions avec les commerçantes de Bouaké, et être intégrés au design du projet, qui s'attachera à créer des espaces de stockage pour les produits vivriers ainsi que des points d'eaux, à procurer un nettoyage quotidien du marché et une évacuation des déchets. Il en va de même pour l'amélioration de l'éclairage public à l'intérieur du marché et dans les voiries avoisinantes, sécurisant pour les biens et les personnes, ainsi que pour la mise en place d'un service de gardiennage nocturne, ou encore pour la création de sanitaires avec une entrée contrôlée, réservés exclusivement aux femmes.

### **Permettre un accès financier abordable aux emplacements dans les marchés et promouvoir la sécurité économique des femmes :**

Il convient de s'assurer que les femmes, qui sont souvent des commerçantes de produits à faible valeur ajoutée, aient la capacité financière pour payer les redevances exigées pour les emplacements dans les marchés. Avoir un étal peut permettre aux femmes de quitter leur statut de commerçantes informelles :

à l'heure actuelle, 88 % des commerçantes de Bouaké occupent illégalement l'espace public – tout en devant cependant s'acquitter d'une redevance pour leur occupation - dans l'exercice quotidien de leurs activités, ce qui les confronte à un facteur de vulnérabilité supplémentaire, notamment lorsque des opérations de libération du domaine public sont conduites par les autorités. Il a ainsi été décidé d'augmenter le nombre d'étals et de les louer à un prix abordable pour les commerçantes disposant souvent de revenus moins conséquents que leurs homologues masculins. Les commerçantes auront également la possibilité d'échelonner leurs paiements. Parallèlement, des formations seront mises en place par l'AMO-MOS, avec pour objectif la professionnalisation des commerçantes et le renforcement de leurs aptitudes entrepreneuriales.

### **Mettre en place les conditions pour augmenter la représentation des femmes dans les structures de gouvernance des marchés :**

Un premier pas vers la participation égale des femmes et des hommes aux espaces décisionnels de la vie et de la gestion des marchés est l'entretien des sociabilités entre femmes et des réseaux de solidarité. A Bouaké, l'entretien de ces sociabilités, susceptibles de se muer en collectifs capables d'augmenter la présence et le poids des femmes dans les instances de gouvernance, est pensé via des regroupements de commerçantes sur les mêmes zones du marché, ainsi que via la mise en place d'espaces de réunion

à proximité de leurs lieux de vente. Parallèlement, l'AMO-MOS est chargée de mener des formations au profit des commerçantes en matière de mobilisation, de gestion associative, de prise de parole et de leadership.

### **Pérenniser l'implication des femmes dans le projet :**

Dans le cas de Bouaké, l'AMO-MOS a mis en place un dispositif de suivi rigoureux de l'évolution des principaux axes retenus lors de la formulation du Plan d'Action Genre : information, consultation et participation aux décisions ; co-conception et contribution aux choix techniques ; prise en charge des personnes affectées par le projet ; modalités de commercialisation multiples et adaptées ; renforcement des capacités des commerçantes au niveau individuel et collectif. Pour favoriser au maximum l'implication des femmes dans la co-conception du projet, les différentes réunions prévues par l'AMO-MOS mobilisent des arrangements spécifiques : réunions uniquement dédiées aux femmes commerçantes et centrées sur les thématiques de leur choix, lieux de réunion qui sont familiers aux commerçantes et où elles se sentent à l'aise, horaires compatibles avec leurs activités professionnelles et leurs obligations familiales, supports pour les personnes analphabètes, présentation et échanges en langue vernaculaire, mobilisation en phase travaux de chargées de projet ou de consultantes femmes, afin que certains sujets puissent être abordés dans un climat de plus grande confiance.

<sup>27</sup>Projet en exécution.

## 6. Services urbains essentiels



### 6.1. POURQUOI INTÉGRER LE GENRE DANS LE SOUS-SECTEUR « SERVICES URBAINS ESSENTIELS » ?

Dans certaines géographies en développement et particulièrement dans leurs quartiers précaires, le tissu urbain se caractérise par une absence ou par une défaillance des services de base participant à la qualité de vie en ville : accès à l'eau potable, assainissement, drainage, éclairage public, accès aux réseaux de transports... D'après l'Organisation Mondiale de la Santé, en 2019, 26 % des personnes à l'échelle mondiale n'avaient par exemple pas accès aux services basiques d'hygiène<sup>28</sup>. Le développement de l'accès aux services urbains élémentaires est un enjeu primordial pour améliorer les conditions de vie des populations et lutter contre la pauvreté urbaine et les inégalités. Ces services et équipements contribuent à l'amélioration des conditions sanitaires et sécuritaires, ainsi qu'au désenclavement des quartiers précaires ou périphériques tout en facilitant l'accès à l'emploi et aux opportunités économiques. Forts leviers d'inclusion pour les habitantes et les habitants, ces infrastructures constituent également des composantes essentielles d'une gestion durable d'un territoire.

Les interventions de l'AFD dans le secteur des services urbains élémentaires visent la création de nouvelles infrastructures pour étendre l'accès aux services d'eau, d'assainissement, d'électricité et d'éclairage public, tout en mettant en place des modalités de gestion efficaces et pérennes de ces infrastructures.

Parce qu'elles sont traditionnellement chargées de l'approvisionnement du foyer, les femmes sont particulièrement impactées par la défaillance ou l'absence des services de base, les exposant à une augmentation de la charge de travail reproductif dont elles sont tenues pour responsables, à des risques sanitaires accrus, ainsi qu'à une plus forte insécurité. L'ONU estime qu'en cas d'absence d'approvisionnement en eau, ce sont les femmes dans 80 % des

cas qui s'occupent de la tâche de la collecte d'eau<sup>29</sup>. Pour rejoindre des points d'eau potable, les femmes sont ainsi contraintes d'effectuer de longs trajets, parfois plusieurs fois par jour. Au-delà de la fatigue occasionnée par ces tâches, d'autres impacts sur la santé (maladies hydriques, paludisme...) peuvent exister dans les cas où l'eau est de mauvaise qualité (contamination de la nappe, déficit des réseaux d'assainissement, mauvais conditionnement durant le transport ou le stockage...).

Le manque d'éclairage public présente également des contraintes sécuritaires fortes pour les femmes : il accroît le risque d'agressions et le sentiment d'insécurité, limite la présence des femmes dans les espaces publics, dans les sphères sociales et économiques, et restreint les plages horaires de leurs déplacements. Quant à la mobilité, les femmes étant encore une fois chargées du travail reproductif, elles sont amenées à réaliser des trajets plus variés et nombreux que les hommes, qui ont quant à eux des schémas de mobilités plus simples. Cependant, les importants coûts économiques que représentent pour elles l'utilisation fréquente des transports, les itinéraires parfois peu adaptés (parce que non définis selon des besoins genrés) et les risques de harcèlement et d'agressions limitent dans les faits leurs déplacements : une étude a ainsi relevé qu'à Bogota, 64 % des femmes interrogées avaient subi une forme de harcèlement sexuel dans les transports en commun, et 85 % ne s'y sentaient pas en sécurité<sup>30</sup>. De façon globale, le manque ou le nonaccès aux services élémentaires constitue un facteur d'aggravation des discriminations et inégalités structurelles auxquelles sont sujettes les femmes, limitant d'autant plus leurs capacités d'accès à l'éducation, à l'intégration économique, aux soins, à la mobilité.

<sup>28</sup> Handbook for Gender-Inclusive Urban Planning and Design, Banque Mondiale, 2020.

<sup>29</sup> ONU, 2018.

<sup>30</sup> Handbook for Gender-Inclusive Urban Planning and Design, Banque Mondiale, 2020.

L'amélioration des services essentiels pour les populations féminines soulève ainsi des enjeux multiples en matière de qualité de vie, d'opportunités économiques et d'accès à l'éducation et à la formation, de

conditions sanitaires et, enfin, d'exposition à l'insécurité. Pour répondre à ces enjeux, plusieurs champs d'actions sont envisageables.

## 6.2. RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES

Les principaux éléments de réponse que des projets d'amélioration des services urbains essentiels peuvent apporter en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes sont être les suivants :

### Identifier précisément les futurs usagères et usagers des équipements urbains prévus afin de répondre au mieux à leurs besoins spécifiques :

Au-delà de l'amélioration générale de l'offre de services pour la population, la réduction des inégalités de genre implique de pouvoir qualifier en amont du projet les différents facteurs d'inégalités pour chaque service concerné. Par exemple, dans le cadre du projet CITIIS 1 financé par l'AFD en Inde<sup>31</sup>, l'une des villes sélectionnées pour bénéficier d'une dotation additionnelle du ministère urbain indien, Amravati, a effectué un important travail de diagnostic initial, en identifiant précisément les usagères et usagers des équipements projetés (essentiellement des rénovations d'écoles et de crèches, de centres de santé et de protection infantile). Dès l'étape du diagnostic, mené par la maîtrise d'ouvrage en interne, la question du genre a été prise en compte et a été élargie à l'inclusion de tous les publics : en matière de sexes, de handicaps, de professions, d'âges (avec un niveau de précision particulièrement fin : des enfants de six mois aux personnes âgées). Des méthodologies consultatives spécifiques et rigoureuses d'un point de vue genré (comptage des participants par sexe, « focus groups » de femmes selon leurs âges et leurs situations, recueil des doléances de manière désagrégée), favorisées par la petite échelle du projet, ont permis de concevoir les futurs

équipements de sorte à répondre à des besoins spécifiques : en renforçant par exemple les mesures de sécurité pour garantir la sécurité des femmes dans les institutions médicales, en créant des espaces de repos ou encore en séparant systématiquement les sanitaires dans toutes les opérations de réhabilitation envisagées.

### Répondre aux besoins de sécurité via l'amélioration des services urbains essentiels (se référer également au chapitre 4 de ce guide) :

L'éclairage public illustre bien cette recommandation : les femmes sont particulièrement exposées aux situations de harcèlement et d'agressions lorsqu'elles évoluent dans un environnement présentant un manque d'éclairage public. Ces situations peuvent inciter les populations féminines à adopter des comportements d'évitement ou des stratégies d'adaptation spécifiques, ce qui entretient dans les pratiques quelque chose d'encore trop présent dans les mentalités ; la division sexuée des espaces, construction normative qui sous-entend que les femmes ne seraient véritablement « à leur place » que dans les espaces privés. A Kampala, en Ouganda, le projet d'électrification et d'éclairage public de la ville, soutenu par l'AFD, vise à améliorer significativement le quotidien des habitants par la réalisation d'un nouveau réseau d'éclairage public, desservant notamment les quartiers précaires. La définition du schéma d'implantation des points lumineux a pris appui sur un diagnostic des sites identifiés comme étant les plus criminogènes, notamment à l'égard

des femmes. Ce travail, porté par l'équipe dédiée au genre de la municipalité et les services de police locale, a permis de confirmer les sites les plus fréquentés par les femmes, notamment les abords des marchés, mais aussi les endroits où des cas de harcèlement et de violences récurrents ont été notés, comme à l'intérieur et aux abords du campus universitaire de Makerere.

Les bénéfices de l'amélioration de l'éclairage public en termes de sécurité pour les usagers des espaces publics, et notamment pour les femmes, ont été démontrés à travers un autre projet financé par l'AFD, visant à densifier le réseau électrique de la ville de Dakar<sup>32</sup>. Le projet a eu des impacts bénéfiques sur le quotidien des femmes, qui ont été clairement identifiés lors de l'évaluation ex-post du projet, achevé en 2016 : une diminution des faits d'agressions et de violence a été notée par les habitantes et les habitants, qui hésitent sensiblement moins à sortir de chez eux une fois la nuit tombée. Le rapport d'évaluation note par exemple : « Les femmes, qui néanmoins sortent moins de nuit [que les hommes] et très rarement seules, notent que grâce à l'éclairage public, elles peuvent plus facilement visiter la marraine de quartier ou leurs proches après leur journée de travail et le coucher du soleil. Certaines femmes ont témoigné qu'elles ne se faisaient plus systématiquement accompagner par un homme lorsqu'elles doivent sortir à l'aube pour se rendre au travail ou à la tombée de la nuit pour rentrer chez elles. Dans le cadre du focus group organisé dans la commune d'HLM, il a été fait mention d'un cours de fitness nocturne destiné aux femmes et rendu possible par l'éclairage d'un des jardins publics de la commune et des rues adjacentes. »

### Prendre en compte l'impact économique de l'amélioration des services urbains essentiels :

A Kampala, en Ouganda, l'étude de faisabilité note que le manque d'éclairage public a des incidences

négatives sur le revenu des femmes. En effet, particulièrement impliquées dans le commerce informel, celles-ci exercent leur activité dans la rue. La peur d'être harcelée ou agressée dans l'espace public limite les opportunités économiques des femmes, notamment parce qu'elle raccourcit les horaires de travail en fonction des heures de lumière naturelle. Ainsi, pour permettre aux commerçantes et aux commerçants d'exercer plus longtemps dans des conditions plus favorables et plus sûres, il a été décidé à Kampala d'inclure l'ensemble des « poches » où se concentrent les activités économiques informelles dans le périmètre d'éclairage du projet.

Dans le cadre du projet de la cité lacustre de Ganvié, au Bénin, la création de bornes fontaines devrait permettre aux femmes de perdre moins de temps en effectuant la corvée d'eau - une activité qui prend parfois plusieurs heures entre le transport et l'attente, et qui est par ailleurs la cause de la faible scolarisation de certaines filles - et de pouvoir développer des activités génératrices de revenus grâce au temps gagné. Pareillement, l'électrification prévue du futur marché aux poissons améliorera significativement les conditions de travail des femmes de Ganvié ainsi que les revenus qu'elles en tirent : pour beaucoup commerçantes de poissons, les femmes ne peuvent à l'heure actuelle pas conserver efficacement les produits halieutiques, ce qui occasionne pour elles des pertes économiques certaines. L'électrification leur permettrait de pouvoir accéder, si elles en ont la capacité financière, à des moyens de stockage (congélateurs collectifs par exemple).

Par ailleurs, les services urbains essentiels sont eux-mêmes générateurs d'emplois : le projet de gestion des déchets solides au Sénégal, le PROMOGED, en co-financement avec la Banque Mondiale, contribuera par exemple à créer des emplois qualifiés et non-qualifiés liés aux activités de construction et aux services de collecte, de recyclage, de traitement et d'élimination des déchets.

<sup>31</sup> Projet en exécution.

<sup>32</sup> Projet achevé.

## 7. Patrimoine



### 7.1. POURQUOI INTÉGRER LE GENRE DANS LE SOUS-SECTEUR « PATRIMOINE » ?

Qu'il soit bâti, naturel ou immatériel, le patrimoine constitue un puissant levier de développement, social comme économique : protéger et réhabiliter un patrimoine permet de favoriser l'attractivité urbaine et le développement économique local, notamment *via* la mise en valeur touristique des sites ou des savoir-faire, ainsi que d'améliorer le cadre de vie des habitants dans les zones patrimoniales et leurs alentours.

Dans une optique de valorisation touristique, la sauvegarde du patrimoine peut être porteuse d'impacts bénéfiques en termes d'égalité femmes-hommes. Elle peut en effet constituer une opportunité pour les femmes de s'insérer dans de nouvelles dynamiques économiques, soit en bénéficiant de l'émergence de nouveaux métiers liés à l'économie du tourisme et du patrimoine, soit en valorisant des savoir-faire locaux qu'elles maîtrisent (activités traditionnelles et artisanales).

Au-delà de la mise en valeur des sites en tant que tels, les projets patrimoniaux peuvent bénéficier de manière plus large aux habitants, *via* des dynamiques de requalification urbaine des territoires dans lesquels ils s'inscrivent ; c'est l'approche retenue par l'AFD dans ses interventions patrimoniales, en couplant la protection du patrimoine stricto sensu à des interventions urbaines capables d'améliorer la qualité de vie des habitantes et des habitants. La requalification urbaine se fait *via* l'amélioration et/ou la création d'espaces et d'équipements publics, la modernisation de réseaux et de voiries, le raccordement aux services urbains essentiels, et parfois *via* la rénovation de logements. Ces éléments, développés plus en détails dans d'autres thématiques de ce guide (se référer aux chapitres 1, 4, 6 de ce guide), ont un impact bénéfique sur les conditions de vie des femmes habitant ces territoires.

### 7.2. RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES

Les principales réponses que des projets de protection et de mise en valeur du patrimoine peuvent apporter en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes sont les suivantes :

#### **Mettre en valeur les savoir-faire traditionnels et artisanaux des femmes grâce au développement du tourisme :**

Dans le projet de cité lacustre de Ganvié financé par l'AFD au Bénin, le tourisme donnera l'occasion aux femmes d'étendre leurs activités artisanales, particulièrement dans le secteur de la vannerie, *via* la création d'un centre artisanal qui leur permettra de disposer de plus d'espace et d'équipements né-

cessaires à leur activité ainsi que d'augmenter leur productivité. Le tourisme peut ainsi constituer pour les femmes un vecteur de transformation des activités traditionnelles, auparavant non ou faiblement rémunérées, en véritables emplois générateurs de revenus.

Dans le même ordre d'idée, au Pakistan, le projet de restauration et de valorisation du fort de Lahore soutenu par l'AFD<sup>33</sup> entend développer et valoriser les activités d'artisanat réalisées à domicile (« cottage industry »), ce qui semble viser particulièrement les femmes : très peu présentes dans les commerces à Lahore, elles sont surtout impliquées dans des activités génératrices de revenus opérées depuis leurs domiciles.

<sup>33</sup> Projet en exécution.

### Donner aux femmes l'opportunité d'accéder aux nouvelles potentialités économiques induites par la valorisation touristique :

A Lahore, le projet entend inclure les publics jugés vulnérables (principalement, dans ce contexte, les femmes et la communauté transgenre) en promouvant leur éducation, leur formation et leur emploi dans les métiers du tourisme. Des mesures de discrimination positive sont à l'étude pour allouer prioritairement aux publics vulnérables des emplacements de fonds de commerce dans les futurs équipements touristiques et hôteliers, des formations et prêts relatifs à la création et à la gestion d'entreprises, ainsi qu'un programme dédié à la promotion et au soutien de l'industrie artisanale. Les formations et les appuis à la reconversion constituent ainsi le principal vecteur d'inclusion économique des femmes et des personnes transgenres dans ce projet.

En Chine, à Fengxiang, le projet financé par l'AFD<sup>34</sup>, d'aménagement d'un grand site archéologique et naturel s'organisant autour de l'ancienne cité royale devrait, en plus de faire participer les femmes aux travaux de construction, permettre de les employer dans le futur musée à des postes divers, y compris au sein des équipes décisionnelles (avec des formations dédiées). Le projet étant encore en phase amont, des objectifs chiffrés sont pressentis mais encore non fixés : il pourrait s'agir de 50 % de femmes et de 20 % de personnes définies comme vulnérables (du

fait de leur précarité économique ou de situations de handicap) employées dans les phases de construction et dans les emplois liés au musée.

### Coupler la valorisation patrimoniale à des actions de renforcement des services urbains essentiels (se référer également au chapitre 6 de ce guide) :

C'est une démarche qui est en cours à Qixian, en Chine, dans le cadre d'un projet soutenu par l'AFD<sup>35</sup>. Le projet vise à réhabiliter le patrimoine bâti de la cité ancienne de Zhaoyu, au cœur de Qixian, tout en faisant bénéficier aux habitantes et habitants d'une amélioration des infrastructures et des réseaux urbains, aujourd'hui très vétustes (insalubrité de certaines habitations, manque de sanitaires, d'assainissement, de chauffage, d'isolation mais aussi d'électricité). Les résultats de l'étude d'impact environnemental et social orienteront les investissements réalisés en matière de services urbains essentiels. Le constat d'une faible présence des femmes dans les espaces publics a été fait, notamment du fait d'un manque d'éclairage traduisant des enjeux sécuritaires. De même, l'étude pointe du doigt l'enjeu que représenterait une amélioration des voiries à Zhaoyu : les femmes, et plus particulièrement les femmes âgées qui sont particulièrement présentes dans le secteur, ont pour responsabilité d'accompagner les enfants de la famille à l'école et pâtissent dans leurs trajets quotidiens du mauvais état actuel des rues de la cité ancienne. Ces éléments seront pris en compte dans le choix des investissements déployés.

<sup>34</sup> Projet en exécution.

<sup>35</sup> Projet en exécution.

## 8. Grands projets urbains



## 8.1. POURQUOI INTÉGRER LE GENRE DANS LE SOUS-SECTEUR « GRANDS PROJETS URBAINS » ?

Dans des contextes de forte croissance urbaine, des politiques d'aménagement urbain à grande échelle, ou des créations de villes nouvelles, peuvent constituer des réponses adéquates face à l'importance du besoin. L'AFD accompagne ces projets dès lors qu'ils visent à répondre au besoin de production à grande échelle de logements abordables, géographiquement bien situés, accompagnés de l'ensemble des fonctions urbaines permettant de créer emplois et services, et prenant appui sur une démarche environnementale ambitieuse ainsi que sur des approches innovantes en matière de développement urbain (nature en ville, biodiversité, gestion des risques, villes intelligentes...).

Du fait de leur ampleur, ces projets soulèvent des enjeux de prise en compte du genre au regard du territoire et du tissu social préexistant à la réalisation du projet, au regard de la définition programmatique du projet et enfin au regard des modalités de gouvernance du projet. Parce que les femmes subissent des discriminations dans toutes les sphères de la vie sociale - qu'il s'agisse de l'accès aux services de base, du droit à la propriété, de l'accès à l'emploi et à l'égalité salariale, de la sécurité dans les espaces publics et

privés, de la participation aux processus décisionnels ou de l'accès aux services associés à la garde d'enfants, à l'éducation, à la santé sexuelle et reproductive - les projets urbains de grande ampleur peuvent apporter des éléments de réponse au travers d'une programmation mixte prenant en compte ces besoins (se référer aux chapitres 1, 4, 6 de ce guide). Les grands projets urbains, parce qu'ils impliquent une restructuration urbaine à grande échelle et peuvent occasionner des déplacements de populations, constituent à la fois un défi majeur et une opportunité d'améliorer les conditions matérielles de vie des personnes affectées par le projet, et notamment des populations féminines, à travers l'élaboration et la mise en œuvre de Plans de réinstallation et de Plans de restauration des revenus prenant en compte la diversité des personnes affectées.

Ainsi, les grands projets urbains peuvent, s'ils intègrent le genre dans leur réflexion, éviter les écueils programmatiques passés qu'ont connus de nombreuses villes conçues sans tenir compte ni des besoins spécifiques des femmes ni de ceux des populations vulnérables.

chapitre 12 de ce guide).

Par exemple, le projet de ville nouvelle de Zenata financé par l'AFD au Maroc nécessite de reloger 36 000 habitants. La politique de relogement prend appui sur un diagnostic socioéconomique détaillé, qui, par la collecte de données sexo-différenciées, a notamment révélé la situation de fragilité particulière des femmes cheffes de foyer aux statuts matrimoniaux (veuvage ou divorce) et aux situations économiques exacerbant leur vulnérabilité. Ce diagnostic a permis d'assurer une production de nouveaux logements dignes économiquement accessibles pour les femmes en situation de vulnérabilité. Enfin, dans le cadre du plan

de réinstallation induit par le projet de ville nouvelle de Zenata, un processus d'assistance spécifique a été conçu pour accompagner après recensement et contact des bénéficiaires les groupes les plus vulnérables dans leur demande d'indemnisation et leur compréhension des modalités financières.

Le projet de la Nueva Barquita en République Dominicaine, financé par l'AFD<sup>36</sup>, constitue également un exemple d'une bonne gestion des déplacements de populations lors d'un projet urbain de grande ampleur. Le bidonville de la Barquita à Saint-Domingue, aux abords des rives du fleuve Ozama, était régulièrement inondé, la République Dominicaine étant particulièrement exposée aux conséquences du changement climatique. Le nouveau quartier érigé dans le cadre d'un ambitieux programme d'aménagement, de relogement et de mobilité urbaine, a permis de reloger environ 7 000 personnes dans un ensemble urbain de qualité, dans une zone non exposée aux risques d'inondations et bien desservie par les transports (prolongement d'une ligne de métro, projets de téléphériques) ainsi qu'équipée en services publics éducatifs, culturels, sanitaires et sociaux de qualité. L'objectif est également de permettre aux habitantes et habitants relogés l'accès à la sécurité foncière : ils deviendront propriétaires de leurs logements après sept années d'occupation. Dans le cadre du projet, un travail a également été mené pour définir les conditions légales les plus favorables aux femmes dans l'attribution des logements, dans le cas, majoritaire à Barquita, des couples en union libre, afin que les logements bénéficient de manière prioritaire à la mère de famille et à ses enfants en cas de séparation.

### Mettre en place des démarches d'inclusion par l'emploi et la formation des femmes :

Du fait de leur échelle, les grands projets urbains soulèvent un défi majeur en matière d'inclusion des personnes en situation de vulnérabilité économique et sociale sur les territoires à proximité du projet. Ainsi, les maîtrises d'ouvrage locales peuvent mettre en place sur la durée des démarches de soutien à l'insertion sociale par l'emploi et à la mise en place de démarches sexo-spécifiques de formation et d'aide à l'entrepreneuriat, prenant en compte des critères d'égalité femmes-hommes pour l'identification des personnes bénéficiaires. Le soutien à l'employabilité

suppose l'élaboration de diagnostics territoriaux d'emplois, permettant d'identifier les populations éloignées de l'emploi ainsi que les actions de soutien en matière d'accès aux activités génératrices de revenus, identifiant des actions spécifiques en faveur de femmes en situation de vulnérabilité (femmes cheffes de ménage par exemple). Diverses maîtrises d'ouvrage marocaines intervenant dans des projets de villes nouvelles, dont la SAZ sur le projet de Zenata, se sont engagées dans ce processus.

A Barquita, la conception du projet a tenu à garantir le maintien d'une activité professionnelle pour les habitantes et habitants déplacés puis relogés, avec la mise en œuvre de dispositifs de formation professionnelle et d'appui à la constitution de coopératives artisanales qui interviennent en lien avec les besoins d'entretien et de maintenance du nouveau quartier : collecte et recyclage des déchets, gestion et nettoyage des espaces publics, plomberie, électricité...

### Concevoir des programmes de logements accessibles et sûrs, aux typologies d'habitat variées :

Le projet de ville nouvelle de Zenata met en place une offre de logement diversifiée avec un objectif de mixité sociale (logements économiques, moyen standing et haut standing) au sein de chaque unité de vie créée, afin qu'ils bénéficient à toutes et tous, et pour pallier les écueils ségrégatifs qui sont souvent associés à des projets urbains d'ampleur. De même, toutes les unités de vie seront insérées dans un tissu urbain bénéficiant d'équipements, de services et de transports, ce qui permet de faciliter l'insertion sociale et économique des femmes (se référer au chapitre 1 de ce guide).

### Inclure les femmes dans les processus décisionnels relatifs aux grands projets :

Toujours dans le projet de ville nouvelle de Zenata, des groupes de femmes ont été impliqués dans la planification des réinstallations (choix des sites, modes de compensation, etc.), et les données désagrégées collectées lors de l'étude d'impact environnementale et sociale ont permis l'élaboration d'un plan d'action suivi à travers des rapports trimestriels, incluant des mesures d'aide particulières pour les femmes (suivi médical, alphabétisation, accès au crédit).

<sup>36</sup> Projet achevé.

## 9. Villes intermédiaires



© AFD / Agence régionale de Yaoundé

### 9.1. POURQUOI INTÉGRER LE GENRE DANS LE SOUS-SECTEUR « VILLES INTERMÉDIAIRES » ?

Dans certains pays en développement, la croissance urbaine se concentre dans les capitales et grandes villes, ce qui représente un véritable défi pour l'aménagement du territoire. Pour réduire la pression s'exerçant sur ces mégapoles, certains gouvernements se lancent dans des programmes de rééquilibrage territorial, en réinvestissant dans les villes intermédiaires qui connaissent souvent un déficit d'infrastructures, d'équipements et de services. Les interventions sur les villes intermédiaires visent à rattraper ce déficit, à dynamiser leur économie locale ainsi que celle de leur hinterland.

L'amélioration des conditions de vie découlant de ces interventions constitue ainsi un puissant vecteur d'émancipation des femmes et des hommes habitant ces territoires. A l'échelle d'une ville, ces projets visent généralement des équipements et services (voiries, équipements marchands, patrimoine, éclairage et espaces publics) utilisés par tous les habitants, avec un impact plus ou moins important sur les femmes (se référer aux chapitres 4, 5, 6, 7 de ce guide).

### 9.2. RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES

Les principaux éléments de réponse que les projets intervenant dans des contextes de villes intermédiaires peuvent apporter en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes sont les suivants :

#### **Assurer la bonne représentation des femmes dans les instances de concertation :**

Au Cameroun, le projet « Capitales Régionales » financé par l'AFD vise à rattraper le manque d'équipements et d'infrastructures dans les capitales régionales de Garoua, Bertoua et Bafoussam (Capitales Régionales I) ainsi que Maroua et Bamenda (Capitales Régionales II)<sup>37</sup>. Dans le cadre de ce projet, des Comités Locaux de Concertation (CLC) ont été implantés afin d'assurer l'appropriation du projet par les populations et de répondre du mieux possible à leurs besoins. Les CLC ont pour objectifs de participer au processus d'identification des opérations à effectuer, de proposer un

schéma de priorisation des actions à entreprendre, et de dresser les Programmes d'Investissements Prioritaires (PIP). Les CLC rassemblent l'ensemble des acteurs du territoire : administrations, société civile, communes, élus par arrondissement. Dans Capitales Régionales II, les comités sont formés selon les principaux critères suivants, visant à assurer la meilleure représentativité possible des différents groupes sociaux : (i) le critère d'équilibre du genre, défini de manière à ce que dans le total des membres la parité entre femmes et hommes soit établie ; (ii) le critère d'équilibre d'âge, pour refléter la composition de la population, avec un objectif de 70% de personnes âgées entre 18 et 30 ans ; (iii) le critère d'équilibre des secteurs d'activité, les principaux secteurs d'activités économiques étant l'élevage, l'agriculture et le commerce, les élus locaux doivent provenir principalement de ces secteurs. Les conditions de participation des femmes aux CLC sont renforcées par des

<sup>37</sup> Projets en exécution.

réunions préparatoires qui leur sont spécifiquement dédiées, des réunions mixtes à des heures et dans des lieux adéquats, un remboursement des frais de transport éventuels, ainsi que la mise en place d'un système de garde pour les enfants. Dans les faits, les objectifs de pourcentage visés (50 % de femmes et 70% de jeunes aux CLC) n'ont pas été atteints : à Bamenda, il y a 37 % de femmes et 23 % de jeunes qui ont participé au CLC, et à Maroua 32 % de femmes et 32 % de jeunes<sup>38</sup>. Néanmoins, des représentantes d'ONG féminines sont présentes dans les CLC et contribuent à faire entendre et valoir les droits des femmes.

### **Impliquer les femmes dans la définition des infrastructures et équipements à mettre en place :**

Toujours au Cameroun, des Programmes d'Investissements Prioritaires (PIP) ont été mis en place. Ceux-ci définissent des programmes urbains intégrés en matière d'infrastructures de voirie, d'équipements marchands, de services urbains de proximité ou d'espaces publics. L'élaboration des PIP s'est faite de manière participative, en y incluant différents groupes sociaux dont les femmes : les premières missions de terrain de l'étude de faisabilité ont permis des enquêtes auprès des ménages pour recueillir les attentes autour de leurs besoins prioritaires.

<sup>38</sup> Ces taux, plus faibles que les objectifs fixés, s'expliquent par la prégnance des traditions tendant à reléguer les femmes hors des sphères décisionnelles, la surreprésentation des hommes parmi les conseillers municipaux, les chefs traditionnels, les responsables religieux et les responsables de l'administration publique, ainsi que par l'instabilité politique et sécuritaire.

## 10. Sortie de crise des territoires



## 10.1. POURQUOI INTÉGRER LE GENRE DANS LE SOUS-SECTEUR « SORTIE DE CRISE DES TERRITOIRES » ?

La concentration croissante de population dans les villes, combinée à des vulnérabilités économique, sociale et environnementale plus fortes dans les pays en développement, exposent leurs habitantes et habitants à des chocs endogènes ou exogènes : catastrophes naturelles, conflits sociaux ou politiques, mais aussi crises technologiques, écologiques ou encore sanitaires. Ces crises affectent profondément les populations et l'écosystème urbain, avec des répercussions en chaîne sur ses réseaux, ses infrastructures ou encore ses logements.

Dans les contextes de crise, l'AFD cherche à contribuer au relèvement progressif des territoires urbains via un appui à la reconstruction ainsi que par le déploiement d'une ingénierie sociale renforcée impliquant les habitantes et les habitants, les organisations de la société civile ainsi que les pouvoirs publics. L'approche de l'AFD combine des actions à impacts rapides tout en préparant des actions plus structurantes permettant, par exemple, le rétablissement pérenne des services urbains.

Les contextes de crise aiguïssent les inégalités de genre en matière d'accès aux services urbains, de mobilité, de sécurité, de santé, d'accès à un logement sûr et

de perspectives d'emploi. Les contextes de crise ont tendance à augmenter les violences physiques et sexuelles subies par les femmes, au sein du foyer, dans les espaces publics, mais également dans les camps de déplacés<sup>39</sup>. Les femmes sont plus souvent victimes des catastrophes naturelles car elles assurent traditionnellement les fonctions domestiques et peinent à quitter leur domicile à temps<sup>40</sup>. De plus, la vulnérabilité des femmes au changement climatique et à la survenue de catastrophes naturelles est augmentée par leur surreprésentation dans les quartiers précaires<sup>41</sup>, qui sont les territoires urbains les plus fragiles en cas de crise. Les femmes sont également particulièrement sensibles à la perte de leur logement voire de leur titre foncier en cas de crise<sup>42</sup>. Pour de nombreuses femmes, une perte de logement équivaut à une perte économique, dans le sens où les activités rémunérées des femmes s'effectuent souvent à leur domicile. Enfin, la survenue de crises a des impacts importants en termes de fonctions reproductives : pendant une situation de crise, les femmes sont souvent forcées d'endosser un rôle de « soutien » familial exacerbé, en se dévouant presque totalement aux tâches domestiques de survie et d'entretien de la famille.

<sup>39</sup> A titre d'exemple, après le tremblement de terre de Loma Prieta en Californie en 1989, les déclarations d'agressions sexuelles ont augmenté de 300 % (*Handbook for Gender-Inclusive Urban Planning and Design*, Banque Mondiale, 2020).

<sup>40</sup> En 1991, 91 % des personnes décédées lors du passage du cyclone Gorky au Bangladesh étaient des femmes (*Handbook for Gender-Inclusive Urban Planning and Design*, Banque Mondiale, 2020).

<sup>41</sup> Une étude d'ONU-Habitat et ONU-Femmes, datée de 2020, rapporte ainsi que les femmes âgées entre 15 et 49 ans sont surreprésentées dans les quartiers précaires dans 80% des 59 pays émergents étudiés. Dans 61 % des 59 pays compris dans le périmètre de l'étude, plus de la moitié des femmes âgées entre 15 et 49 ans vivent dans des quartiers précaires.

<sup>42</sup> En 2015, une femme sur quatre déclarait avoir perdu son titre de propriété suite au tremblement de terre de Katmandou (*Handbook for Gender-Inclusive Urban Planning and Design*, Banque Mondiale, 2020). Ceci s'explique principalement par le droit coutumier : les veuves perdent leur titre de propriété au profit d'un membre masculin de la famille.

## 10.2. RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES

Les principaux éléments de réponse que les projets intervenant en contexte de crise peuvent apporter en matière de promotion de l'égalité femmes-hommes sont les suivants, s'appuyant sur les réalisations du Projet de Reconstruction Economique et Sociale en milieu Urbain (PRESU) financé par l'AFD<sup>43</sup> :

**Rétablir des services urbains élémentaires bénéficiant à tous grâce à des actions à impact rapide** (se référer également au chapitre 6 de ce guide) :

Pour améliorer les conditions de vie des habitantes et des habitants et favoriser le retour des personnes déplacées du fait des contextes de crise, le rétablissement rapide des services urbains élémentaires est essentiel. Visant la réhabilitation de quartiers précaires de Bangui suite à une crise politique et un conflit armé majeur en Centrafrique, le Projet de Reconstruction Economique et Sociale en milieu Urbain (PRESU) combine des actions d'urgence à vocation sociale et des actions plus structurantes d'aménagement urbain. La phase préliminaire permet une bonne appropriation du projet par les populations et diverses parties prenantes ; la première phase consiste en des actions d'urgence à vocation sociale à court terme (nettoyement et réparation d'espaces, petits équipements et réseaux publics) ; et la deuxième phase consiste en des actions structurantes de développement urbain (réseaux, voiries, réhabilitation ou construction d'équipements publics et marchands, aménagement d'espaces publics). A court terme, les actions d'urgence visant à rétablir les services urbains élémentaires facilitent grandement la vie quotidienne des femmes qui sont, dans le cadre des fonctions reproductives qu'elles assurent, particulièrement tributaires de ces services et équipements publics<sup>44</sup>.

**Permettre un rétablissement économique inclusif :**

Dans un contexte de crise, les femmes sont plus susceptibles de perdre leur emploi (s'effectuant souvent à domicile). Leur résilience face aux pertes économiques engendrées par les crises est plus faible que celle des hommes : en raison de la prépondérance des tâches domestiques dont elles sont tenues pour responsables, de leur difficulté à avoir accès à des opportunités d'emplois formels rémunérés compatibles avec les tâches domestiques susmentionnées, mais également en raison de leur niveau d'éducation. Toujours à Bangui, le recours à des Travaux à Haute Intensité de Main d'Œuvre (THIMO) a permis de mener des actions rapides d'amélioration des conditions de vie des habitantes et des habitants, tout en les y impliquant et en leur permettant d'en tirer des sources de revenus. Dans le projet PRESU, un système de recrutement des habitantes et habitants participant aux THIMO a ainsi été mis en place, avec une attention toute particulière portée au recrutement des femmes. Ainsi, le cadre général du « Guide THIMO Bangui » mentionne explicitement que les populations définies comme vulnérables dans le contexte de crise - comme les jeunes garçons et filles, les personnes âgées, les veuves, les personnes handicapées et les membres de familles monoparentales - sont considérées comme les bénéficiaires prioritaires des THIMO. Cette initiative prend le contre-pied des opérations habituelles de reconstruction, qui bénéficient la plupart du temps aux hommes en raison de la nature des travaux à opérer et des stéréotypes de genre qui s'y rapportent.

Parallèlement, il convient de mentionner l'existence à l'AFD d'un nouveau Document d'Appel d'Offres (DAO)

<sup>43</sup> Projets PRESU (phase 1 et 2) en exécution.

<sup>44</sup> La dégradation des services urbains dans un contexte de crise peut avoir des effets désastreux pour les femmes : l'ONG CARE rapporte ainsi que les filles et les femmes, chargées de la collecte d'eau, n'ont pas toujours la possibilité de se rendre aux points d'eau en journée, en raison des longues files d'attente et des tensions qui y éclatent. Certaines n'ont dès lors d'autre choix que de s'y rendre la nuit, ce qui les expose à des risques d'agressions sexuelles élevés (CARE Ethiopie, 2016).

« 100 % Lien Social » pour la passation des marchés de travaux. Le dispositif consiste à ajouter aux marchés de travaux des clauses sociales favorisant l'insertion des publics en difficulté, dont les femmes font partie en raison des discriminations qu'elles subissent. S'inscrivant dans le sillage des expériences menées par d'autres bailleurs comme la Banque Mondiale qui encourage l'emploi des femmes dans ses DAO, l'AFD souhaite initier une nouvelle dynamique qui fasse de la commande publique un potentiel levier de développement inclusif, en facilitant l'accès à l'emploi des populations les plus vulnérables. Dans les contextes de crise et de post-crise, l'insertion des publics vulnérables, socialement comme économiquement, est particulièrement importante.

### **Assurer la sécurité physique des habitantes et des habitants :**

Dans le cas de crise politique ou de conflit armé, la crainte du regain de violence ou d'agressions dans un contexte encore troublé constitue un frein non négligeable au retour des populations. Il convient dans ce cadre de mettre en place les conditions permettant d'assurer la sécurité physique des populations, et particulièrement de celles qui peuvent être vulnérables dans un tel contexte. L'approche THIMO évoquée plus haut possède également l'avantage de sécuriser les espaces publics en les occupant le temps des travaux, tout en renforçant le sentiment de cohésion sociale : à Bangui, 93 % des bénéficiaires du projet ont confirmé que les activités de THIMO avaient renforcé le sentiment de sécurité dans leur quartier, en y assurant une présence continue.

### **Répondre aux enjeux des traumatismes psychosociaux des populations :**

Les femmes sont souvent des victimes collatérales des situations de crise, notamment en étant particulièrement sujettes aux formes de Violences Basées sur le Genre (VBG)<sup>45</sup>, d'autant plus dans des contextes

où le viol fait office d'arme de guerre. Qu'elle soit le fait de déplacements, de conflits armés, ou de catastrophes naturelles, la violence provoque de graves troubles individuels comme collectifs, qui peuvent empêcher la pleine participation des populations au processus de reconstruction. L'introduction de volets de prise en charge psychosociale peut contribuer à améliorer l'efficacité des projets déployés pour répondre à la crise. A Bangui, la Maîtrise d'Œuvre Urbaine et Sociale (MOUS) présente sur le terrain a pu rediriger 1 127 personnes (dont 696 femmes et 113 filles) vers diverses ONG ainsi que vers le Réseau de Psychologues en Centrafrique. En plus des assistances individuelles, des assistances communautaires ont été mises en place pour 4 815 personnes (dont 2 786 femmes), à travers des activités psychosociales communautaires.

### **Mettre en place des conditions sûres de relogement pour les femmes :**

L'accès à un logement (se référer au chapitre 1 de ce guide) constitue une opportunité de renforcer la sécurité physique et économique des femmes. L'accès à un logement sûr est un point crucial pour les femmes dans les contextes post-crise : les logements existants ont pu être détruits par les conflits ou les catastrophes, les violences domestiques peuvent être augmentées, de même que de nombreuses violences basées sur le genre peuvent être à déplorer dans les camps de personnes déplacées<sup>46</sup>. Des mesures spécifiques doivent donc être pensées, à l'instar de zones de non-mixité sécurisées dans les camps de personnes déplacées.

### **Œuvrer pour la sécurité foncière des femmes lors des opérations de reconstruction :**

La mise en place de conditions sûres de relogement peut également être l'occasion, lors des reconstructions, d'augmenter la sécurité foncière des femmes,

par exemple en les incluant dans les titres de propriété émis (se référer aux chapitres 1, 2 et 12 de ce guide). A Aceh, en Indonésie, après le tsunami de 2004, les documents cadastraux et juridiques recensant les titres de propriété ont été perdus. Le projet RALAS (Reconstruction of Aceh Land Administration System), porté par la Banque Mondiale, a permis de rétablir les titres de propriétés disparus, en y incluant les femmes. Des mesures spécifiques ont été prises : la sensibilisation au genre des fonctionnaires des tribunaux chargés d'acter et de délivrer les titres de propriété, le renforcement du recrutement de fonctionnaires femmes, l'encouragement de l'interprétation de la loi islamique par des juges femmes, ainsi que l'établissement d'objectifs chiffrés pour l'obtention de titres de propriété par les femmes. Avant la catastrophe, on estimait qu'environ 4 % des titres de propriétés émis étaient aux noms des deux conjoints formant le ménage. Après RALAS, en 2008, 45 % des titres de propriété étaient établis aux noms des deux conjoints<sup>47</sup>.

<sup>45</sup> Au Libéria, la proportion de femmes rapportant des violences subies en dehors du cercle familial a ainsi été multipliée par 10 pendant le conflit (1999-2003) (UNFPA, date inconnue).

<sup>46</sup> A titre d'exemple, à Haïti, en 2010, 242 cas de viols ont été rapportés au sein des camps de déplacés durant les 150 jours ayant suivi le tremblement de terre (Amnesty International, 2011).

<sup>47</sup> Données issues d'un document de la Banque Mondiale capitalisant sur des bonnes pratiques sur le sujet de l'accession des femmes à la propriété : <http://pubdocs.worldbank.org/en/265941444250962923/WB-Good-Practices-Brief-FINAL.pdf>

## II. Appui aux collectivités territoriales et à la décentralisation



© Philippe Guionie / AFD

### 11.1. POURQUOI INTÉGRER LE GENRE DANS « L'APPUI AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET À LA DÉCENTRALISATION » ?

La décentralisation permet de renforcer l'échelon politique local, en consolidant ses rôles, ses moyens et ses compétences, tout en créant une plus grande proximité entre les citoyens et l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. La nature et l'intensité de la décentralisation peuvent varier fortement selon les pays, les spécificités et les maturités des cadres institutionnels nationaux. Sa mise en œuvre implique un transfert des compétences progressif en articulation avec une réforme du cadre légal, permettant de doter les collectivités locales de moyens financiers, humains et techniques, pour qu'elles soient en mesure d'exercer les compétences qui leur sont conférées.

Les appuis dispensés par l'AFD aux pays en voie de décentralisation, en bonne concordance avec les objectifs de développement durable (Addis-Adeba, New York, Habitat III), peuvent concerner la rationalisation, l'accroissement et l'amélioration de la prévisibilité des transferts financiers de l'Etat aux collectivités locales, l'amélioration du cadre et du recouvrement de la fiscalité locale, la facilitation de l'accès à l'emprunt pour les collectivités locales, les dispositifs de formation.

En matière de réduction des inégalités entre femmes et hommes dans le domaine du développement urbain, les collectivités territoriales ont un rôle majeur à jouer. La décentralisation permet en effet d'affirmer leur rôle comme acteur public le mieux à même d'identifier les besoins des habitantes et des habitants et de mettre en œuvre les investissements de proximité les plus pertinents. De plus, dans un contexte de renforcement de la démocratie locale, les collectivités ont un rôle essentiel à jouer dans l'accrois-

sement de la participation et de la représentativité des femmes dans les instances de décision. Enfin, la formalisation de cette démarche dans le budget des collectivités permet de disposer d'un levier d'action supplémentaire en matière d'égalité femmes-hommes. Prendre en compte le genre dans la gestion des finances locales augmente la transparence et la participation dans le processus budgétaire, contribuant à démocratiser les politiques budgétaires en impliquant les citoyens dans l'élaboration des budgets comme dans le contrôle de leurs résultats. Avoir une budgétisation sensible au genre permet aussi de mieux cibler les mesures prises au plan politique : afin d'atteindre les objectifs politiques fixés et d'utiliser de façon optimale les ressources disponibles, les collectivités locales doivent pleinement reconnaître que les femmes et les hommes, de par leurs situations inégales et de par les rôles différents que la société leur assigne traditionnellement, peuvent avoir des exigences et des besoins divers, ainsi que des réactions différentes à des mesures que l'on pourrait de prime abord penser comme neutres vis-à-vis du genre.

Mise en œuvre pour rapprocher l'Etat des citoyennes et des citoyens, conçue pour promouvoir la démocratie et l'autonomie locale, la décentralisation doit faciliter la participation des femmes et des hommes dans la prise d'initiatives et dans l'exécution des décisions liées aux besoins de leurs localités. La décentralisation constitue ainsi une opportunité forte pour impliquer les femmes dans les affaires publiques et promouvoir des droits et des pouvoirs égaux pour toutes et tous.

## 11.2. RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES

Les axes suivants peuvent constituer des composantes d'un appui financier et technique à une collectivité afin de promouvoir l'égalité femmes-hommes :

### **Appuyer les collectivités locales qui portent des mesures en faveur du genre au travers de financements incitatifs :**

Dans les outre-mer français comme en Etats étrangers, les programmes de dépenses des collectivités locales peuvent inclure l'appui à des politiques locales en faveur du genre. Ces mesures peuvent porter sur l'intégration du genre dans les investissements de la commune, dans un appui au tissu associatif local luttant contre les discriminations de genre, dans des mesures de formation, ou encore dans la promotion de l'égalité femmes-hommes au sein des instances décisionnelles de la commune. Le financement apporté par les bailleurs peut favoriser ces initiatives au travers de mesures incitatives. En effet, les bailleurs de fonds peuvent créer des lignes de financement, dont le décaissement prend appui sur des matrices de politiques publiques ou sur des indicateurs de décaissement, qui fixent des objectifs à atteindre. Ces indicateurs peuvent porter à la fois sur l'amélioration du cadre légal et financier de la décentralisation, tout en permettant d'inclure des notions de participation, d'inclusion, et de transparence de la vie publique et de promotion de l'égalité femmes-hommes. Pour des financements octroyés à l'Etat dans le but de soutenir les collectivités, l'approche basée sur les résultats permet de disposer de leviers reposant à la fois sur l'échelon national et sur l'échelon local.

L'approche basée sur les résultats peut être illustrée par l'instrument financier *Program-for-Results-financing* (PforR) de la Banque Mondiale : cet outil favorise une logique « gagnant-gagnant », l'Etat améliorant les ressources financières et humaines des collectivités

locales qui, elles, peuvent démontrer leurs capacités à être performantes. Par exemple au Maroc, le programme de performance communale financé par l'AFD<sup>48</sup> mobilise l'outil PforR. Le projet a pour objectif principal d'améliorer la fourniture de services publics locaux de qualité aux habitantes et habitants des principales villes marocaines. Le PforR permet d'inciter fortement les collectivités territoriales à adopter des bonnes pratiques en matière de genre, et constitue donc un levier opérationnel intéressant en matière d'égalité femmes-hommes. En effet, les décaissements sont liés à une performance, basée sur cinq conditions minimales obligatoires ainsi que sur une batterie d'indicateurs complémentaires. L'une des conditions minimales obligatoire est que l'IEECAG (Instance Equité Egalité des Chances et Approche Genre), instance consultative auprès du Conseil communal et en partenariat avec les actrices et acteurs de la société civile, soit réellement opérationnelle au niveau de la commune et soit active en termes de réunions menées. Certains indicateurs de performance sont également liés au genre : par exemple, les Plans d'Action des Communes doivent être élaborés en y intégrant une approche genre, en faisant figurer un diagnostic territorial avec des statistiques sexo-différenciées ainsi qu'un plan d'action qui inclut des activités visant la réduction des inégalités de genre, et doivent être avalisés par l'IEECAG. Les communes qui parviennent à atteindre les indicateurs de performance fixés se voient bénéficier de dotations d'équipements complémentaires.

### **Mettre en place des financements dédiés au genre pour les collectivités locales :**

En Colombie, le projet FINDETER, du nom de la banque de développement des territoires colombiens, est à cet égard intéressant. Le projet financé par l'AFD<sup>49</sup> vise à permettre à FINDETER de financer des banques de premier niveau, des entreprises et

des collectivités pour aider les territoires urbains à se reconstruire dans un climat post-conflit, tout en leur permettant de répondre à la crise sanitaire du Covid-19. Les financements portent sur des infrastructures de base dans différents secteurs (développement urbain, eau, santé, éducation, social, énergie et transports). Par le biais d'un mécanisme innovant d'incitation financière, par l'intermédiaire de primes à l'investissements et d'un système de bonification, FINDETER incite les acteurs qu'elle finance à promouvoir l'égalité femmes-hommes. En effet, les projets soumis pour financement prenant en compte la dimension genre et/ou les risques environnementaux et climatiques obtiendront un « bonus » qui influera sur le montant de la prime accordée (majoration de 40 % de la prime).

La Budgétisation Sensible au Genre (BSG) est une autre mesure permettant des financements dédiés à l'égalité femmes-hommes à l'échelle locale. La BSG ne signifie pas la mise en place de budgets distincts pour les femmes et pour les hommes, ni même l'accroissement des ressources destinées aux femmes, mais la prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes dans la programmation budgétaire, en interrogeant l'influence que peut avoir chaque opération sur leurs situations respectives. Une FAPS est actuellement en cours d'identification au sein de la division VIL, au bénéfice de la province de Santa Fe en Argentine<sup>50</sup> destinée à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un budget sensible au genre actif dès 2021, ainsi qu'à la réalisation d'études permettant d'intégrer la perspective genrée dans deux programmes d'investissements de la province : le programme de services publics de base, dont les secteurs de l'eau et de l'assainissement, ainsi que le programme dédié au numérique et à la connectivité. L'AFD interviendra en appui technique au renforcement du cadre de production statistique de la province, qui permettra un traitement des données

adapté à l'émergence de politiques publiques sensibles au genre, ainsi qu'à l'élaboration d'une politique d'achats et de passation de marchés incluant la perspective genre.

### **Promouvoir l'égalité femmes-hommes dans les instances décisionnelles locales par une meilleure représentation des femmes :**

Dans de nombreux contextes d'intervention de l'AFD, les instances locales de décision restent à ce jour très majoritairement masculines. Une plus grande représentation des femmes dans les instances issues du suffrage (conseils municipaux), les instances consultatives (conseils de quartier) ou dans les structures opérationnelles (agences d'exécution, services techniques) participe directement à une meilleure prise en compte des enjeux de réduction des inégalités. Le financement apporté par les bailleurs peut ainsi favoriser des actions en faveur d'une meilleure représentation des femmes. Par exemple, le programme de soutien à la décentralisation aux Philippines, porté par l'AFD via plusieurs phases développées entre 2009 et 2015<sup>51</sup>, a permis des résultats positifs en termes de réduction des inégalités femmes-hommes dans la représentation au sein des sphères décisionnelles. Ces résultats positifs sont issus de la volonté politique locale préexistante et mise en œuvre en partie grâce au financement de l'AFD. Sur 7 collectivités locales concernées par le projet et contactées au cours de l'évaluation ex-post, les 7 ont inclus une ONG de femmes dans leurs conseils de développement local, les 7 ont adopté un système de suivi des violences faites aux femmes, 5 ont appliqué avec succès les principes de la « Magna Carta for Women » (loi de lutte contre les discriminations faites aux femmes), et les 7 notent globalement une hausse de la représentation des femmes en leur sein.

<sup>48</sup>Projet en exécution.

<sup>49</sup>Projet en exécution.

<sup>50</sup>Projet en identification.

<sup>51</sup>Projet achevé.

## 12. Déplacements et réinstallations de population et accès au foncier



© Benjamin Peitt

### 12.1. POURQUOI INTÉGRER LE GENRE DANS LES PLANS D'ACTION DE RÉINSTALLATION (PAR) ?

Les déplacements forcés induits par les projets de développement urbain affectent différemment les populations concernées et peuvent exacerber les discriminations qui pèsent sur les femmes. En effet, les études existantes sur les déplacements de populations démontrent un impact beaucoup plus fort des déplacements sur les femmes que sur les hommes, qui se traduit en termes de pertes de revenus, de hausse de la mortalité, de préjudice lié à la coupure ou à la difficulté de l'accès aux services urbains élémentaires, d'accès aux et de contrôle des ressources. Le foncier est également un enjeu majeur pour les femmes dans le cadre de déplacements de populations : ayant beaucoup moins de droits fonciers que les hommes, elles peuvent être privées de l'accès aux compensations dans le cadre des expropriations liées aux déplacements de populations. De plus, les droits coutumiers, parmi lesquels figurent souvent la propriété foncière, sont des droits majoritairement contrôlés par les hommes ; les droits d'usages dont peuvent jouir les femmes

sont difficiles à prendre en compte dans les cadres de compensation classiques.

Dans le cadre de déplacements de populations induits par des projets d'aménagement, les Plans d'Action de Réinstallation (PAR) visent à définir et à planifier des actions tout autant qu'à documenter leur mise en œuvre et les résultats obtenus. Le PAR a pour objectifs de compenser les impacts négatifs, d'indemniser les pertes subies par les personnes affectées par le projet, et d'assurer la restauration, sinon l'amélioration, du niveau de vie des personnes déplacées. Les enjeux de genre d'un PAR recoupent tous les enjeux classiques pour les déplacements de populations : études socioéconomiques, identification des impacts, définition de mesures de compensation et d'atténuation, processus de consultation, intégration des vulnérabilités. Par la définition et la mise en œuvre de procédures appropriées, le PAR doit permettre de répondre aux inégalités femmes-hommes.

### 12.2. RECOMMANDATIONS OPÉRATIONNELLES

Dans l'optique de réduire les inégalités femmes-hommes, les recommandations suivantes peuvent être faites dans le cadre de l'établissement des PAR, en notant que des éléments complémentaires peuvent être trouvés dans la Boîte à outils Genre et diligences environnementales et sociales :

#### **Analyser les besoins des femmes et les impacts induits par le déplacement :**

Dans une approche « do not harm », la situation des femmes doit absolument ne pas être aggravée, de quelque manière que ce soit, par le projet envisagé. Il convient de documenter et d'analyser la situation des femmes déplacées (sources de revenus, moyens de

subsistances, insertion dans les réseaux de sociabilités ainsi que dans les réseaux économiques, droits de propriété éventuels sur les emprises concernées par les expropriations, utilisation des services urbains et équipements communautaires...) avant le déplacement, et de suivre l'évolution de cette situation durant - ainsi qu'après - le déplacement et la réinstallation.

Par exemple, dans le cas du PAR formulé pour le projet de cité lacustre de Ganvié au Bénin, un état des lieux initial, aux données sexo-différenciées, a été fait pour comprendre les rôles des femmes et des hommes au regard des thématiques suivantes :

- Environnement socio-économique : historique de l'occupation du site, caractéristiques démographiques, conditions de vie des populations (y compris santé et sécurité), fonctionnement des ménages (répartition des charges et des tâches, partage des responsabilités, répartition des revenus) et **nombre de ménages dirigés par des femmes**, réseaux de solidarité, de parenté et de sociabilité, religions et croyances, **rappports entre les hommes et les femmes en matière d'accès, usage et contrôle des ressources et des services, participation à la prise de décision.**
- Organisations et institutions communautaires : organisations sociales, organisations villageoises et traditionnelles, processus de prise de décision (formels et informels) et institutions politiques **dont niveau de participation des femmes.**
- Activités économiques : identification des principales activités de la zone d'étude, agriculture / élevage, industrie, services, commerces locaux, commerce informel, circuits d'approvisionnement et de commercialisation, systèmes de production villageois, artisanat, chasse, pêche, utilisation des ressources naturelles, **dont le niveau de participation et d'organisation des femmes.**
- Infrastructures et services de base (services publics ou communautaires) : eau potable, électricité, éducation, santé, collecte des déchets, eaux usées et pluviales, transports et déplacements, conditions actuelles d'accès au site, etc. précisant **la place, le rôle et le niveau de participation/d'accès des femmes.**
- Système d'accès au foncier : tenure foncière et modalités concrètes d'accès à la terre, y compris coutumières, **notamment pour les femmes.**
- Patrimoine : historique, culturel, **rôle des hommes et des femmes dans la gestion du patrimoine** (sites/ lieux sacrés, tombes, lieux de cultes).

### Désagréger les données à l'échelle intra-ménage :

Trop souvent lors des enquêtes réalisées pour préparer le déplacement des populations impactées par un aménagement, la focalisation se fait uniquement sur le ménage en tant qu'unité d'analyse et comme réceptacle des impacts. Or, les impacts induits par les déplacements affectent différemment les membres d'un même ménage, notamment du fait de la variable de sexe. En désagrégeant les données intra-ménage, il devient possible d'anticiper les impacts et d'accompagner au mieux les changements induits, d'évaluer les indemnités et les compensations en fonction des sexes, et de définir des arrangements institutionnels et des modes de compensation ainsi que de versement qui ne lèsent pas les femmes (ce n'est pas parce que les indemnités sont versées au chef du ménage que celui-ci va en faire bénéficier l'ensemble des personnes constituant le ménage).

### Intégrer les femmes aux processus consultatifs :

Les mêmes opportunités de participation doivent être données aux femmes et aux hommes. Des mesures spécifiques dans la tenue des réunions peuvent être prises pour garantir la bonne participation des femmes : horaires adaptés, choix de lieux qu'elles ont l'habitude de fréquenter... Les femmes doivent pouvoir jouer un rôle effectif dans les prises de décision à toutes les étapes : dans le choix des sites de réinstallation par exemple, dans la définition des futurs services publics et équipements communautaires, ou dans la caractérisation des modes d'indemnisation privilégiés. Il convient aussi d'assurer la représentation des femmes dans les comités représentant les intérêts des personnes déplacées. De même, la participation des femmes doit être permise par la mise en place d'un système de recension et de gestion des plaintes émises par les Personnes

Affectées par le Projet. Ce système doit être adapté aux contraintes, besoins et capacités des femmes.

A titre d'illustration, le PAR élaboré pour le projet de ville nouvelle de Zenata prévoit des sessions de consultation et d'information séparées pour les femmes, afin de faciliter leur prise de parole et de pouvoir mieux prendre en compte leurs souhaits. Une agente communautaire de sexe féminin est mobilisée pour faciliter l'établissement d'un dialogue de confiance avec les femmes impactées par le projet. Un comité consultatif de la population est établi, et comporte des représentantes et des représentants de chaque catégorie de Personnes Affectées par le Projet ainsi que de chacun des bidonvilles concernés par les opérations de déplacement, avec la recherche d'un équilibre paritaire entre les femmes et les hommes parmi les représentants. Enfin, le PAR de Zenata met en place, en concertation avec les autorités locales, un comité de médiation destiné à traiter les plaintes qui demeureraient non résolues. Une attention particulière sera apportée à la possibilité pour les femmes de s'exprimer librement, dans et au travers du comité de médiation. A cet effet, des représentantes des femmes, choisies par les organisations communautaires locales, seront présentes au sein de ce comité de médiation.

### Caractériser et recenser parmi les Personnes Affectées par le Projet (PAP) les personnes jugées comme particulièrement vulnérables dans le cadre d'un déplacement :

Le recensement des personnes déplacées est une étape cruciale dans les processus de déplacement des populations, il permet de définir les personnes qui sont éligibles à des compensations. Celui-ci permet également de déterminer finement le nombre et les caractéristiques socio-économiques des déplacés (par sexe, âge, niveau d'éducation). Les membres du ménage doivent être identifiés individuellement et les caractéristiques propres à chacun précisées.

Les fiches de recensement doivent également être signées par plusieurs membres du ménage, afin que les femmes soient mises au courant du recensement, de l'objectif et des enjeux de ce processus. Les groupes sociaux ne sont pas des ensembles homogènes et, selon l'âge des individus, leurs niveaux d'éducation, la structure des réseaux familiaux ou les facteurs culturels, certains peuvent être définis comme particulièrement vulnérables dans le cadre du déplacement. Les femmes, en particulier les cheffes de famille, sont souvent considérées comme faisant partie des groupes vulnérables. Le veuvage, l'âge ou le handicap sont également des facteurs de vulnérabilité supplémentaires pour les femmes.

### Etablir des compensations spécifiques et adaptées ainsi que des mesures d'accompagnement idoines :

Comme il a été mentionné au paragraphe précédent, les groupes sociaux d'une part, et les membres d'un même foyer d'autre part, ne sont pas homogènes. Il convient ainsi d'adapter toutes les aides matérielles à la réinstallation, ainsi que les mesures d'indemnités et de gestion des risques aux besoins des personnes jugées comme vulnérables. Les pertes causées par le processus de déplacement pouvant être très différentes d'un individu à l'autre, des compensations distinctes pour les différents membres du ménage peuvent être envisagées, de pair avec une vérification concernant la bonne perception des versements par les différents ayants droit.

Dans les projets de reconstruction du marché de Bouaké ainsi que dans le PROMOGED, les déplacements de population ont des impacts forts sur les activités génératrices de revenus des femmes ; commerçantes dans le premier cas et impliquées dans le secteur de la gestion des déchets dans le second cas. Ainsi, des dispositions spécifiques ont été prises dans les PAR. A Bouaké, le temps des travaux, les commerçantes et commerçants seront réinstallés sur des sites disposant d'une bonne

chalandise, ainsi qu'équipés de blocs sanitaires et raccordés à l'électricité. Parallèlement, des actions seront mises en œuvre pour permettre aux femmes commerçantes affectées par le projet d'avoir recours au micro-crédit, en lien avec les préconisations formulées par le Plan d'Action Genre réalisé. Dans le cas du PROMOGED, un travail sera effectué sur la formation et le développement des capacités des femmes le désirant (et sur les thématiques de leurs choix). Un volet de soutien à la microfinance (épargne et crédit) et d'appui de financement de microprojets d'entrepreneuriat portés par des femmes est également prévu ; en parallèle d'autres mesures de développement des petites activités commerciales et artisanales au profit des femmes récupératrices, ou exerçant une autre activité sur la décharge.

Des mesures d'assistance spécifique doivent également être mises en place pour les populations jugées comme particulièrement vulnérables.

A Bouaké, les personnes vulnérables, et notamment les femmes commerçantes, seront aidées pour démanteler, transférer et remonter leurs installations de vente pendant l'opération de déplacement. Une main d'œuvre sera mise à leur disposition pour aider au démantèlement, sur le site de départ ainsi que sur le site d'accueil pour les opérations de remontage, avec la mobilisation de véhicules pour le transport des marchandises et des installations. A Zenata, de nombreuses mesures d'accompagnement sont prévues pour les femmes, et notamment pour celles cheffes de foyer : accompagnement dans la demande d'indemnisation, assistance personali-

sée à la compréhension des modalités financières, assistance juridique et technique, assistance durant le déplacement, facilitation de la reconstitution des sociabilités en favorisant le regroupement lors du relogement, organisation de cours d'alphabétisation, assistance sous forme de conseil technique et d'assistance à l'obtention de micro-crédits pour le montage d'activités génératrices de revenus, organisation d'activités de soutien scolaire adaptées aux différentes catégories d'enfants scolarisés des femmes cheffes de ménage.

#### Renforcer la sécurité foncière des femmes :

Le PAR doit inclure des mesures visant à garantir que les titres et/ou indemnités liés à la propriété ou à l'occupation, comme les titres de propriété ou les baux de locations, soient effectivement établis aux noms des conjoints ou des femmes cheffes de familles. Dans le cas où la loi nationale et les systèmes de propriété (coutumiers ou informels) ne reconnaissent pas les droits des femmes à être propriétaires, une clause spécifique du PAR doit être écrite afin de garantir explicitement aux femmes l'accès effectif, sécurisé et durable aux compensations.

Dans le PAR conçu pour le projet de ville nouvelle de Zenata, il est proposé à tous les ménages d'établir les titres de propriété délivrés aux noms des deux conjoints. De plus, des dispositions sont mises en place pour garantir que les descendantes filles d'un père décédé avant, en cours ou après la procédure d'acquisition de la propriété du bien de réinstallation puissent préserver le droit de jouissance du bien de leur père.

# Pour conclure

## INDICATEURS DE SUIVI SENSIBLES AU GENRE

Les indicateurs sont essentiels, permettant :

- de poser les logiques d'intervention et de co-construire les projets avec les contreparties et les parties prenantes ;
- d'avoir un meilleur pilotage ainsi qu'un suivi amélioré des projets lors des phases d'exécution ;
- d'évaluer les projets tout au long de leur exécution et après leur achèvement ;
- de communiquer sur l'activité de la division et d'avoir une redevabilité publique auprès des tutelles et du grand public.

Dans le cadre de l'amélioration de l'égalité femmes-hommes, les indicateurs, s'ils sont systématiquement ventilés par sexe, permettent de poser les objectifs de meilleure prise en compte du genre dans le projet, de mesurer les changements relatifs au genre sur la durée, ainsi que d'améliorer l'efficacité des stratégies répondant aux inégalités de genre dans un projet donné.

#### Quatre grands types d'indicateurs existent aujourd'hui à VIL<sup>52</sup> :

Les « indicateurs projets » (de réalisation, de résultat et d'impact) sont choisis au moment de la définition

du projet, et sont spécifiques aux projets auxquels ils se rapportent. Par exemple : le nombre de personnes recrutées dans un quartier pour la réalisation de THIMO. Les REP de VIL ainsi que d'autres divisions techniques ont contribué à un document recensant des indicateurs projets mobilisables dans les grandes thématiques de la division – dont certains sont sexospécifiques<sup>53</sup>, par exemple :

- nombre de personnes dont les conditions de travail se sont améliorées suite au projet (équipements marchands ou formations aux normes d'hygiène, de santé, de sécurité) (hommes/femmes/jeunes) ;
- nombre de personnes bénéficiant d'équipements socio-collectifs/culturels/sportifs mis en place ou réhabilités (hommes/femmes/jeunes).

A ces indicateurs projet s'ajoutent les « indicateurs agrégeables sous-sectoriels » : ces indicateurs sont exprimés en nombre de bénéficiaires et couvrent les grands thèmes d'intervention de la division. Ils sont alimentés par les indicateurs projets formulés en nombre de personnes. Il existe cinq indicateurs agrégeables sous-sectoriels pour VIL. Ces indicateurs agrégeables sous-sectoriels nourrissent les exercices de redevabilité des activités de la division VIL :

Services essentiels	Nombre de personnes bénéficiant d'une amélioration des services essentiels (eau, assainissement, énergie, gestion des déchets)
Habitation, espaces publics, équipements socio-collectifs	Nombre de personnes dont les conditions d'habitation, d'accès aux espaces publics ou aux équipements urbains socio-collectifs ont été améliorées
Emploi/Activités Génératrices de Revenus	Nombre de personnes dont les activités génératrices de revenus ou l'emploi ont été soutenus
Villes en crise	Nombre de personnes dont les conditions de vie en ville ont été sécurisées suite à des crises
Transport urbain	Nombre de personnes bénéficiant d'un accès amélioré à un transport urbain durable

<sup>52</sup> Cf. Wiki Indicateurs/Redevabilité VIL sur La Ruche PFS Villes durables :

[https://laruche.afd.fr/jcms/c\\_2221038/fr/indicateurs-et-redevabilite-vil](https://laruche.afd.fr/jcms/c_2221038/fr/indicateurs-et-redevabilite-vil)

<sup>53</sup> [https://laruche.afd.fr/jcms/c\\_2221187/fr/matrice-des-indicateurs-projet-et-indicateurs-agregeables-vil](https://laruche.afd.fr/jcms/c_2221187/fr/matrice-des-indicateurs-projet-et-indicateurs-agregeables-vil)

Ensuite, le « méta-indicateur agréable VIL », qui agrège les données des cinq indicateurs agréables sous-sectoriels précités (en évitant tout double comptage à l'échelle du projet), alimente la redevabilité et la communication de l'AFD. Le méta-indicateur indique le nombre d'habitants et d'usagers des villes dont la qualité de vie a été améliorée.

Le quatrième et dernier niveau d'indicateur sont « les indicateurs du POS », partiellement alimentés par les indicateurs agréables VIL. Ces indicateurs POS témoignent de la redevabilité de l'AFD auprès des tutelles et du grand public quant aux engagements pris dans le POS. Il existe 6 indicateurs POS parmi lesquels 5 indicateurs POS formulés en nombre de personnes :

- nombre de bénéficiaires totaux du projet,

- nombre de bénéficiaires de biens ou services essentiels du projet,
- nombre de personnes dont la résilience climatique est accrue par le projet,
- nombre de bénéficiaires totaux du projet en zone crise et/ou fragile,
- nombre d'emplois en équivalents temps plein soutenus par les interventions de l'AFD.

Pour une prise en compte efficace du genre dans les projets de VIL, une désagrégation systématique des indicateurs précités est souhaitable. Dans le cas des indicateurs agréables sous-sectoriels de VIL, à la suite d'une évolution du système d'information de l'AFD (SIOP) pour la collecte des indicateurs agréables, la possibilité d'instaurer des indicateurs sexo-différenciés a été initiée en 2021, se traduirait ainsi :

Méta-indicateur agréable VIL	Nombre d'habitants et d'usagers des villes dont la qualité de vie a été améliorée <i>dont le nombre d'habitantes et d'usagères des villes dont la qualité de vie a été améliorée</i>
------------------------------	---

Indicateurs agréables sous-sectoriels VIL	
Services essentiels	Nombre de personnes bénéficiant d'une amélioration des services essentiels (eau, assainissement, énergie, gestion des déchets) <i>dont le nombre de femmes bénéficiant d'une amélioration des services essentiels (eau, assainissement, énergie, gestion des déchets)</i>
Habitation, espaces publics, équipements socio-collectifs	Nombre de personnes dont les conditions d'habitation, d'accès aux espaces publics ou aux équipements urbains socio-collectifs ont été améliorées <i>dont le nombre de femmes dont les conditions d'habitation, d'accès aux espaces publics ou aux équipements urbains socio-collectifs ont été améliorées</i>
Emploi/Activités Génératrices de Revenus	Nombre de personnes dont les activités génératrices de revenus ou l'emploi ont été soutenus <i>dont le nombre de femmes dont les activités génératrices de revenus ou l'emploi ont été soutenus</i>
Villes en crise	Nombre de personnes dont les conditions de vie en ville ont été sécurisées suite à des crises <i>dont le nombre de femmes dont les conditions de vie en ville ont été sécurisées suite à des crises</i>
Transport urbain	Nombre de personnes bénéficiant d'un accès amélioré à un transport urbain durable <i>dont le nombre de femmes bénéficiant d'un accès amélioré à un transport urbain durable</i>

## RECOMMANDATIONS TRANSVERSALES

En conclusion de ce guide, quelques recommandations transversales, applicables à la majorité des projets, peuvent être formulées au regard de la bonne prise en compte du genre :

- promouvoir la prise en compte du genre dans le projet et auprès de la contrepartie ;
- disposer d'un diagnostic socio-économique aux données sexo-différenciées ;
- favoriser l'égalité d'accès aux opportunités économiques ;
- favoriser l'égalité d'accès aux services urbains et aux équipements ;
- promouvoir la sécurité physique des femmes ;
- promouvoir la sécurité foncière des femmes ;
- favoriser la participation des femmes à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets ;
- favoriser la représentation des femmes et leur accès à des postes décisionnels ;
- mettre en place un dispositif de suivi sur la base d'indicateurs sexo-différenciés.





---

**#MondeEnCommun**

---

Tél. : +33 1 53 44 31 31  
5, rue Roland Barthes · 75598 Paris cedex 12 · France  
[www.afd.fr](http://www.afd.fr)